



# Maroc

**ZONES FRANCHES,  
DROITS DES TRAVAILLEURS  
ET STRATEGIES SYNDICALES**

CSI  
Confédération  
syndicale  
internationale

BIT ACTRAV  
Bureau  
des Activités  
pour les  
Travailleurs

**Document de travail**



# Zones franches, droits des travailleurs et stratégies syndicales

## **MAROC**

Etude éditée en collaboration avec CSI, CSI Afrique, BIT ACTRAV

Novembre 2010

International labour Office

Copyright © Organisation internationale du Travail 2012

Première édition 2012

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site [www.ifro.org](http://www.ifro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

Zones franches, droits des travailleurs et stratégies syndicales  
MAROC

*Données de catalogage du BIT*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

Imprimé en le Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Zones franches: développements et tendances</b> .....	2
1.1 Evolution générale des zones franches au Maroc .....	2
1.2. La zone franche d'exportation de Tanger: une étude de cas .....	4
a) Localisation, dimension et régime spécial .....	4
b) Investissements .....	7
1.3 Emplois créés.....	9
1.4 Cartographie des entreprises de la zone franche .....	10
<b>2. Conditions de travail et relations sociales dans la zone franche</b> .....	12
2.1 Cadre juridique général .....	12
2.2 Droit d'organisation et taux d'affiliation syndicale .....	13
2.3 Négociation collective .....	16
2.4 Journées de travail et heures supplémentaires .....	18
a) Journées et heures de travail .....	18
b) Pauses, vacances et congés .....	18
c) Sécurité et santé au travail .....	19
2.5 Inspection du travail .....	20
2.6 Protection de la maternité .....	22
2.7 Salaire et protection sociale .....	23
2.8 Stabilité en matière d'emploi .....	23
2.9 Stratégie syndicale dans les zones franches.....	24
<b>3 Recommandations</b> .....	25
<b>Bibliographie</b> .....	27
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1: Séminaire CDT et UGTM -CSI Afrique –GUF (UNI)-CSI .....	30
Annexe 2: Cartographie des entreprises et syndicats opérant en zone franche .....	32



# Introduction

# 1. Zones franches: développements et tendances

## 1.1 Évolution générale des zones franches au Maroc

On considère généralement que la première zone franche d'exportation (ZFE) « moderne » mise en place dans le monde fut celle d'Irlande en 1959: « Shannon Free Zone ». À la fin des années soixante, on comptait une dizaine de zones, la plupart en Asie (Taïwan, Singapour, Hong-Kong) et en Amérique latine (Mexique, République dominicaine). Par la suite, le concept de zone franche s'est propagé et les ZFE se sont multipliées, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Au cours des dernières décennies, les zones franches d'exportation ont connu une croissance rapide dans les pays en développement. Ces zones regroupent des entreprises tournées vers l'extérieur auxquelles l'État accorde un certain nombre d'avantages. Ce succès est le fruit d'une convergence d'intérêts: de nombreux pays en développement se sont convertis à une politique de croissance par l'exportation et ont cherché à attirer les investissements étrangers, tandis que les entreprises des pays industrialisés produisant des biens intensifs en main-d'œuvre ont localisé une proportion croissante de leurs activités dans les pays en développement afin de réduire leurs coûts.

On estime que le nombre de pays qui utilisent des ZFE est passé de 116 en 2002 à 130 en 2006, alors qu'il était seulement de 25 en 1975. Ces 130 pays gèrent 3500 ZFE, qui emploient 66 millions de personnes. La Chine est, de loin, le principal pays dans lequel l'activité des ZFE s'est développée. La région MENA compte 73 zones franches de ce type et 17 pays de la région ont déjà un type de zone franche ou sont en train d'en installer.

**Tableau n°1 Évolution des zones franches d'exportation 1975-2006**

	1975	1995	2002	2006
Nombre de pays dotés de ZFE	29	73	116	130
Nombre de ZFE	79	500	3000	3500
Emplois (millions)	n.d	n.d	43	66
Dont la Chine	n.d	n.d	30	40

Source BIT (2003) – Singa (2007)

Au Maroc, la première zone franche a été mise en place dans l'enceinte portuaire de la ville de Tanger par le Dahir 1-61-462 du 30 décembre 1961 et ce, à la suite de l'abolition des avantages spéciaux dont bénéficiait la ville et de son alignement sur le reste du territoire. La création de la zone franche du port du Tanger visait à éviter une fuite massive des capitaux. Ainsi, elle est restée principalement une zone de commerce et de courtage international avec quelques activités de nature industrielle, principalement dans la confection.

La zone franche du port de Tanger abritait en 2009 quelque 78 entreprises, dont 60% dans le négoce et 30% dans la confection. On y compte 3.550 travailleurs, dont 90% de femmes. Cette zone est en partie démantelée aujourd'hui et appelée à disparaître avec le transfert des activités du port du Tanger au nouveau port Tanger Med.

C'est avec la création de la zone franche d'exportation de Tanger (« Tanger Free Zone ») en 1999 que commence au Maroc l'essor des zones franches. En effet, cette zone a pu attirer un nombre important d'entreprises de secteurs différents, toutes tournées vers l'exportation. Aujourd'hui, la zone compte quelque 475 entreprises employant près de 48.000 salariés.

Le nombre de zones franches au Maroc est appelé à connaître une croissance rapide au cours des prochaines années. De nombreux projets y ont en effet été lancés mais celles du Port de Tanger, la zone franche d'exportation de cette même région et la zone franche logistique (Med- hub) sont les seules à être réellement en activité.

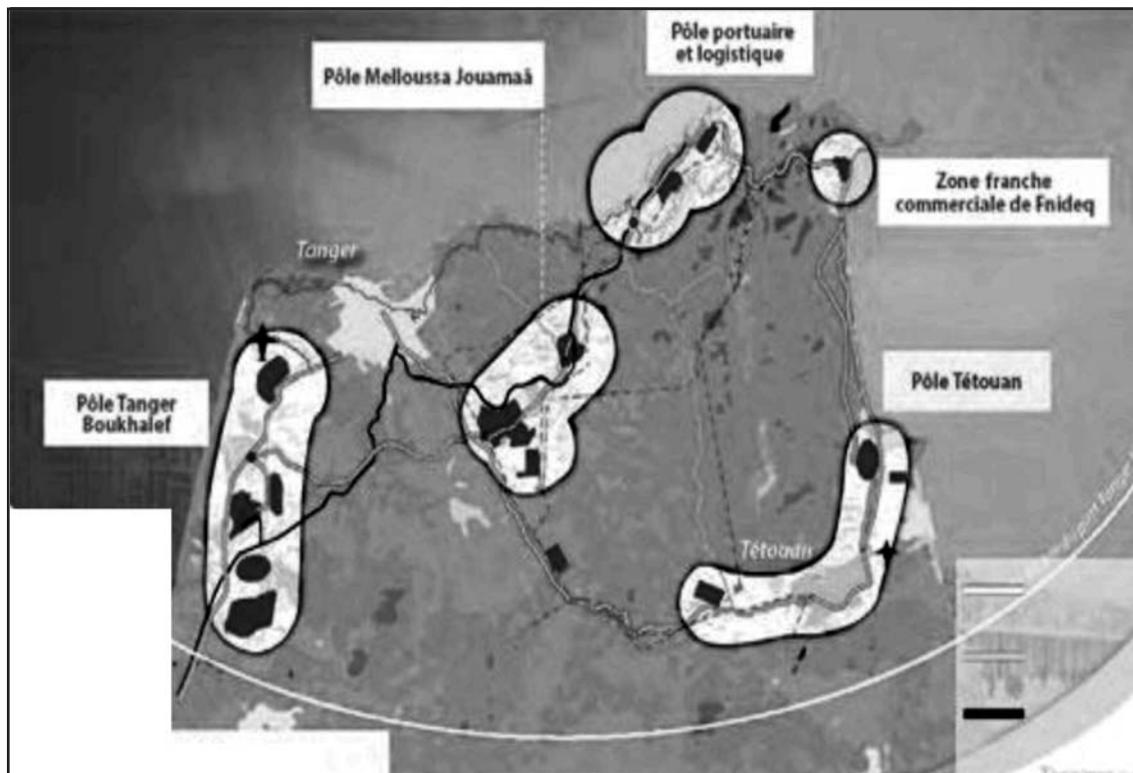
Certaines zones sont déjà en aménagement alors que d'autres sont programmées pour le futur proche, tant à Tanger que dans d'autres régions du pays. Nous retiendrons les suivantes:

- Zone franche industrielle de Melloussa, d'une superficie de 1.050 hectares, à proximité du port Tanger Med. Le projet le plus en vue de la zone est le site Renault sur 314 ha avec 6000 emplois directs et 30000 emplois indirects;
- Zone franche de Chrafate, située à proximité du site de l'usine Renault Tanger Med. Cette zone d'une superficie de 300 hectares sera spécialisée dans les métiers de l'automobile. La première tranche de travaux sera achevée à la fin de l'année 2012;
- Zone franche commerciale Fnideq, développée sur un terrain de 140 hectares. Cette zone aura pour vocation de développer des activités de commerce de gros et de détail;
- Zone franche Tétouan Zone Franche Ahore, dédiée aux métiers de l'offshoring. Cette zone a pour vocation d'assurer un support tertiaire de qualité;
- Zone franche de Kenitra dont les travaux d'aménagement ont débuté au courant du mois d'avril 2010. Appelée « Atlantic free zone », cette zone s'étend sur 344 ha et son lancement est prévu pour 2012;
- Zone franche de Nador;
- Zone franche de Fès, d'une superficie de 300 ha;
- Zone franche de l'aéroport de Nouacer.

Tout en reconnaissant le potentiel de développement économique et de création d'emploi de ces zones, leur essor ne peut que soulever le débat lié à l'impact des dérogations qu'elles offrent en matières fiscale, administrative et sociale et ce, à l'instar des problèmes et des questions que pose ce type de zone dans d'autres pays.

## Carte des zones franches de la région Tanger Tétouan Au total : 5000 hectares

Source: Agence spéciale Tanger Méditerranée



### 1.2 La zone franche d'exportation de Tanger: une étude de cas

#### a) Localisation, dimension et régime spécial

Créée en juin 1999, la zone franche d'exportation de Tanger (TZF) est située à proximité de l'aéroport de Tanger. Elle représente une superficie de 340 ha et devait s'étendre dans quelques années sur 500 ha.

Même si l'objectif de 1000 entreprises fixé pour l'année 2006 n'est pas encore atteint, la zone franche de Tanger a connu une évolution favorable aussi bien au niveau du nombre d'entreprises implantées qu'au niveau du montant des investissements réalisés et des emplois créés.

Ces résultats peuvent être expliqués par plusieurs facteurs:

- Situation géographique: située à 15 km au sud de l'Europe, la zone franche de Tanger est desservie par un grand port, le port Tanger Med, et est également mitoyenne de l'aéroport international de Tanger;
- Facilité d'accès au réseau autoroutier qui relie Tanger à la ville d'Agadir;
- Facilités prévues aux termes des accords de libre-échange signés par le Maroc, notamment avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Égypte, la Tunisie, la Jordanie ou la Turquie;

- Procédures administratives simplifiées: la gestion de la zone franche est concédée à une société de droit privé. La « Tanger Zone Franche » (TZF), filiale de l'agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA), est en charge de la gestion des zones franches dans la région de Tanger et Tétouan. Cette dernière fonctionne comme un guichet unique qui assiste et oriente les investisseurs;
- Subvention de l'État: l'État marocain, à travers le fonds Hassan II, peut accorder des aides financières à l'acquisition des terrains et/ou la construction des unités de production. Cette subvention peut atteindre 100% de la valeur du terrain;
- Avantages réglementaires et fiscaux: le Dahir 1- 95 -1 portant promulgation de la loi n° 19- 94 (15 février 1995) relative aux zones franches d'exportation concède de nombreux avantages aux entreprises installées, et ce, en matière de réglementation de change, de régime douanier et fiscal. Ainsi:
  - les entrées et sorties de marchandises en zone franche d'exportation ne sont pas soumises à la législation relative au contrôle du commerce extérieur;
  - les opérations commerciales industrielles et de services réalisées avec l'étranger par les entreprises de la zone bénéficient d'une liberté totale de change;
  - sous certaines réserves, les marchandises entrant en zones franches sont exonérées des droits de douanes et taxes assimilées;
  - des avantages fiscaux multiples sont concédés concernant les droits d'enregistrement, l'impôt sur les patentes, sur les revenus et sur les sociétés (voir l'encadré 1).

La zone franche de Tanger comprend par ailleurs deux zones:

- une zone industrielle sous douane, composée de lots modulables entièrement équipés. Il est possible de louer des lots ou de recourir au leasing;
- une zone logistique hors douane comprenant un parc TIR (transport international routier).

## Encadré 1

### Avantages fiscaux accordés aux entreprises de la zone franche - Loi 19-94

#### **Régime fiscal Droits et taxes diverses**

Exonération des droits d'enregistrement et de timbres pour les actes de constitution et d'augmentation de capital, et les acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Exonération de l'impôt des patentes pour les immeubles et l'équipement nécessaires à la réalisation du projet d'investissement.

Exonération de la taxe urbaine.

#### **Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôt général sur le revenu (IGR)**

IS: exonération totale pendant les 5 premiers exercices; application à taux de 8,75% par la suite (le régime de droit de commun de l'IS prévoit, quant à lui, un taux de 35% avec une exonération pendant les 5 premières années et une réduction de 50% ensuite pour les entreprises exportatrices réalisant un chiffre d'affaires à l'exportation, sur le montant de ce chiffre d'affaires (art 4 de la Loi 24-86 relative à l'IS et Charte de l'investissement).

IGR: abattement de 80% (le régime de droit commun prévoit une exonération totale de l'IGR pour les entreprises exportatrices de produits ou de services qui réalisent dans l'année un chiffre d'affaires à l'exportation pendant les 5 premières années (avec un taux compris entre 13 et 44% à partir d'un revenu de 20 000 dirhams annuel, selon la loi 17-89 sur l'Impôt général sur le revenu) puis une réduction de 50% de cet impôt au-delà de la période précitée).

Toutes les dispositions qui précèdent s'appliquent durant les 15 premières années d'activité.

Exonération de la taxe de Participation à la solidarité nationale, appliquée sur les bénéficiaires et portant à 10% du total.

#### **Dividendes et parts sociales**

Exonération d'impôt sur les dividendes quand ils sont versés à des non-résidents et imposition à un taux de 7,5%, pour ceux versés à des résidents (taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés - TPA de 10% hors ZFE).

Dans le cas où ces sociétés distribueraient des dividendes et autres produits d'actions provenant à la fois d'activités exercées dans les zones franches d'exportation et d'autres activités, la taxe sur les produits des actions ou parts sociales et revenus assimilés s'applique aux sommes distribuées au prorata des bénéficiaires imposables, que ces sommes soient versées à des résidents ou des non-résidents.

#### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Exonération pour les entrées de produits en zone franche (hors ZFE, taux normal de 20% et taux réduits de 7%, 10%, et 14%, avec possibilités pour les entreprises exportatrices de bénéficier de régimes suspensifs dans le cadre des dispositions posées par les articles 9 et 9bis de la loi 30-85 relative à la TVA et par la Charte de l'investissement).

## b) Investissements

De 23 entreprises implantées à l'année de démarrage, le nombre d'entreprises installées dans la zone franche a atteint 475 à la fin de 2009. L'investissement réalisé a dépassé les 6 milliards de dirhams (à savoir, 600 millions d'euros). L'année 2007 a connu la réalisation de l'investissement le plus important, soit 12 millions d'euros.

Ces investissements génèrent des exportations de plus d'1 milliard d'euros.

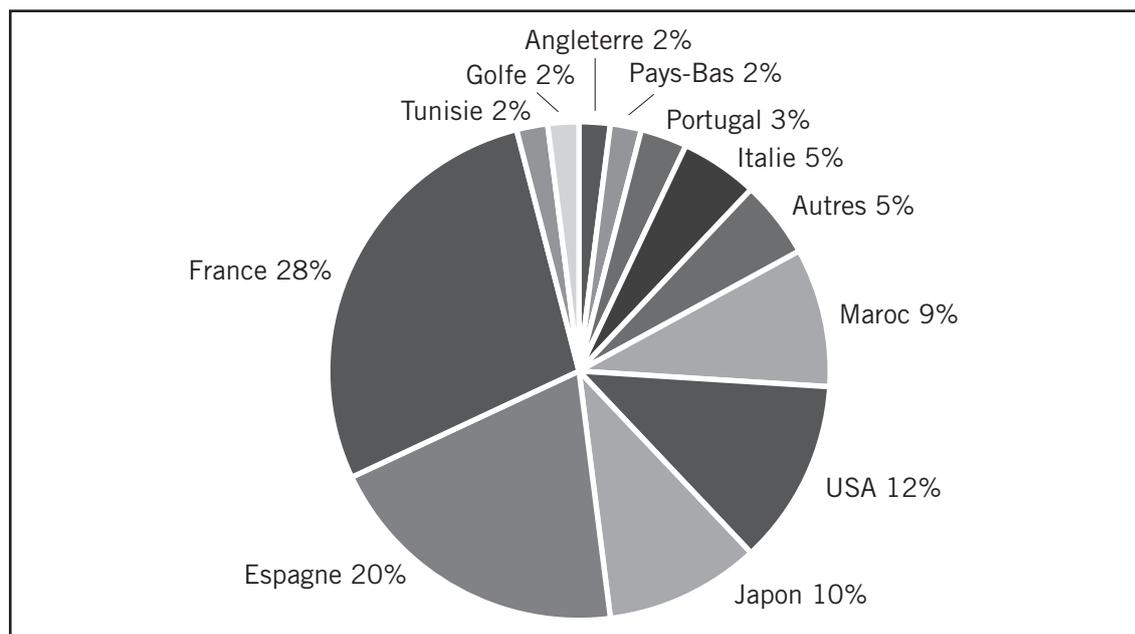
**Tableau n°2: Nombre d'entreprises et investissement par année**

Année	Nombre d'entreprises créées	Investissement de l'année En 000 DH
1999	23	166350
2000	26	560462
2001	34	700478
2002	22	241100
2003	19	469970
2004	59	670560
2005	44	320050
2006	31	153300
2007	99	1202130
2008	44	701800
2009	78	929800
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>6116000</b>

Source: TZF

Par origine d'investissement, la France, avec 173 sociétés et 28% d'investissement, occupe la première place, suivie de l'Espagne, qui totalise 105 entreprises et 20% des investissements réalisés. Les investissements nationaux représentent 9.5% du total.

### Investissements, par origine

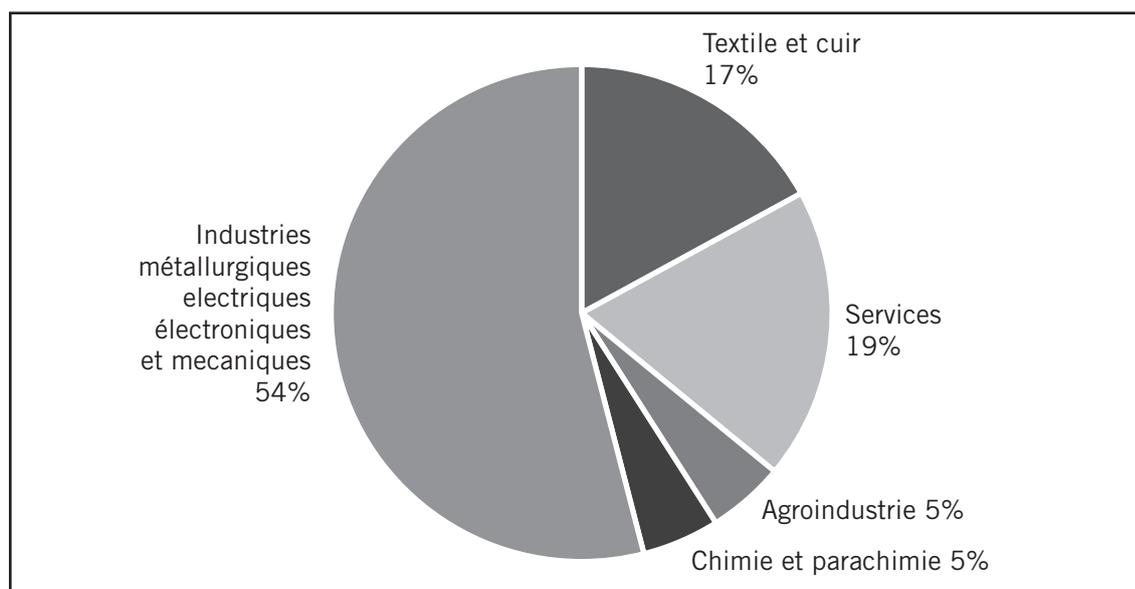


Source: TZF

Par secteur d'activité, l'industrie métallurgique, électrique, électronique et mécanique, avec 54% du total de l'investissement, vient en première place, suivie du secteur des services (18.5%), du textile et du cuir (17.2%) (voir graphique 2).

Les plus grands investisseurs sont les sociétés multinationales du secteur automobile: Yazaki (40 millions de \$), Automotive Wiring Systems Morocco (20 millions de \$), Delphi Automotive (30 millions de \$) et Lear Automotive (22 millions de \$).

### Investissements, par secteur d'activité



Source TZF

## 1.3 Emplois créés

La zone franche occupe près de 48.000 personnes, dont 60% d'emploi féminin. Le lancement des travaux de réalisation de la troisième tranche de développement de la zone en janvier 2009 devrait générer à terme 80.000 emplois.

À l'horizon 2020, l'agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) table sur la création de 200.000 emplois dans l'ensemble du réseau de zones franches et industriels de la région.

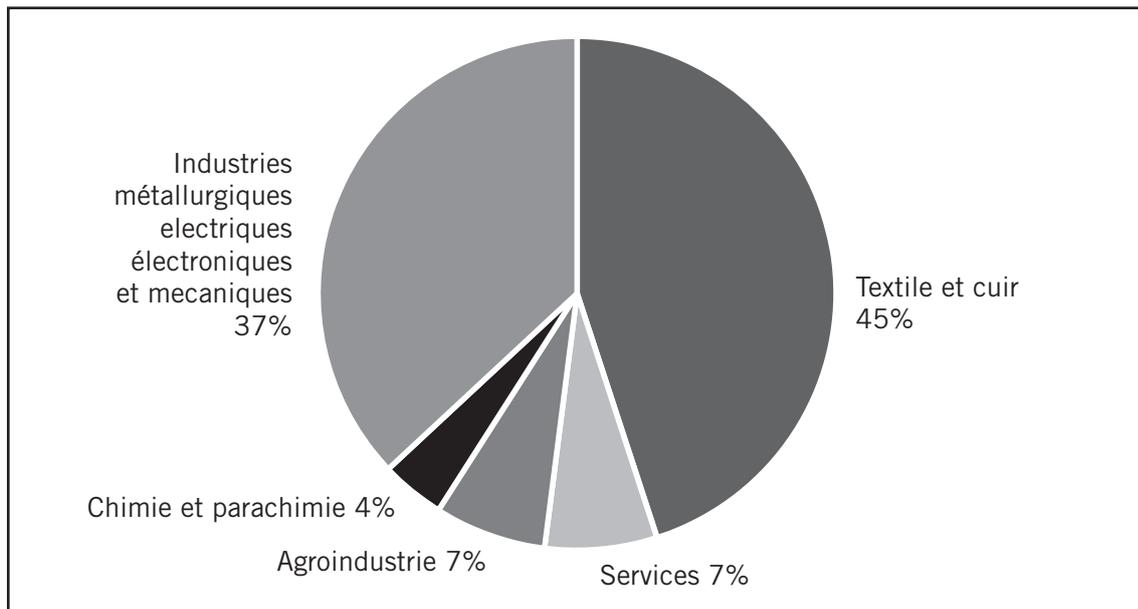
**Tableau n°3**

Année	Nombre de sociétés	Emplois prévus
1999	23	2 535
2000	49	7 150
2001	83	13 277
2002	105	17 604
2003	124	19 420
2004	179	22 595
2005	223	25 420
2006	254	28 000
2007	353	37 727
2008	397	45 176
2009	475	47 973

Sources: TZF

Les plus gros employeurs sont les entreprises textiles et du cuir, avec 21.359 emplois, et l'industrie métallurgique, électronique, électrique et mécanique, avec 17.787 emplois.

## Emplois, par secteur d'activité



Source: TZF

Il faut également signaler la place qu'occupent en termes d'emplois les entreprises spécialisées dans la fabrication des intrants pour l'industrie automobile. De fait, les plus gros employeurs sont des entreprises appartenant à cette branche:

- Delphi, avec 2 unités (Delphi Automotive Systems Maroc et Delphi Packard Tanger), emploie 4.800 salariés;
- Sumitomo, à travers sa filiale Automotive Wiring Systems Morocco, emploie près de 3.000 salariés;
- Yazaki, filiale de la multinationale japonaise, emploie 4.000 salariés;
- Lear Automotive emploie près de 1.000 personnes.

Ces 4 unités emploient près de 25% de la main-d'œuvre de la zone et 62% des travailleurs du secteur électronique, électrique et mécanique dans la zone.

## 1.4 Cartographie des entreprises de la zone franche

Il n'existe pas de répertoire regroupant l'ensemble des entreprises de la zone. Le fichier du site web de la société de gestion de la zone TZF ne contient pas toutes les entreprises implantées et les informations disponibles se limitent à la raison sociale de l'entreprise, le secteur d'activité et ses coordonnées. Par ailleurs, les entreprises ne disposent pas de leurs propres sites web.

Pour établir cette cartographie, nous avons fait appel principalement les sources électroniques. Il s'agit de:

- site web du ministère du Commerce et de l'Industrie pour le nombre de salariés. Les informations disponibles remontent à 2007;
- diverses sources privées, pour la nationalité des entreprises;
- les sites des maisons mères, pour la détermination du nombre de filiales des sociétés et groupes internationaux;
- les informations sur la date de création et le montant de l'investissement sont tirées d'articles de journaux.

En annexe se trouve une cartographie générale des entreprises de la zone franche de Tanger (voir annexe 2).

## 2. Conditions de travail et relations sociales dans la zone franche

### 2.1 Cadre juridique général

Le Maroc n'a pas ratifié la convention 87 de l'OIT relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical. Par contre, il a bien ratifié la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Pour ce qui est des raisons de la non-ratification de la convention 87, le Maroc avait informé le bureau de l'OIT en août 2007 que la ratification ne serait possible que lorsque certains aspects de la législation nationale concernant la liberté d'association des fonctionnaires seraient harmonisés avec les normes internationales. Il s'agirait principalement de l'interdiction d'association pour certaines catégories de fonctionnaires tels que les porteurs d'armes ou les juges.

Ceci dit, même si la ratification de cette convention reste une priorité absolue, la législation marocaine du travail garantit la liberté d'association. En effet, le préambule du Code du travail marocain stipule que: « La liberté syndicale est l'un des droits principaux du travail ». Ainsi, la législation marocaine n'établit aucune exception pour les zones franches en matière de droit social.

Ni la loi relative aux zones franches, ni le décret 2-95-562 pris pour l'application de cette loi, ni le décret 296-511 portant création de la zone franche de Tanger ne font référence au Code du travail. Ces zones sont ainsi soumises à la même législation du travail que le reste du territoire, en l'occurrence le Code du travail promulgué par le Dahir 1-03-194 du 11 septembre 2003.

Il en résulte, tout particulièrement, la nécessité d'assurer la protection des représentants syndicaux et les conditions leur permettant d'accomplir leurs missions de représentation au sein de l'entreprise.

Il est à noter que les articles 9 et 12 du Code codifiant la protection des libertés syndicales (voir encadré 2) interdisent l'atteinte aux libertés syndicales. La négociation collective est consacrée par le Code dans son préambule qui la qualifie de droit essentiel du travail et stipule que la négociation se déroule d'une manière régulière et obligatoire au niveau des entreprises. Le titre III du code est consacré aux niveaux, formes et conditions dans lesquelles doit se dérouler cette négociation (voir encadré 2).

## 2.2 Droit d'organisation et taux d'affiliation syndicale

Dans la pratique, les syndicats relèvent des infractions multiples à la législation du travail, certaines étant constatées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone franche.

Si le problème de l'application de certaines dispositions de la loi est général, il se pose avec plus d'acuité à l'intérieur de la zone, surtout en matière de libertés syndicales et de droit d'organisation. De ce fait, les trois syndicats les plus représentatifs au Maroc, à savoir l'Union marocaine du travail (UMT), la Confédération démocratique du travail (CDT) et l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), reconnaissent que le niveau de syndicalisation à l'intérieur de la zone reste faible. Ce dernier fluctue et la présence des syndicats n'est pas stable: des bureaux de syndicat se constituent et se dissolvent rapidement. Le seul syndicat qui aurait une présence plus significative serait l'Union nationale marocaine du Travail (UNTM).

Ainsi, le taux de syndicalisation parmi les 48.000 salariés de la zone ne dépasserait pas 5% pour l'ensemble des syndicats.

## Encadré 2

### Dispositions du Code du travail en matière de libertés syndicales

#### Article 9

Est interdite toute atteinte aux libertés et aux droits relatifs à l'exercice syndical à l'intérieur de l'entreprise, conformément à la législation et la réglementation en vigueur ainsi que toute atteinte à la liberté de travail à l'égard de l'employeur et des salariés appartenant à l'entreprise.

Est également interdite à l'encontre des salariés toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, le handicap, la situation conjugale, la religion, l'opinion politique, l'affiliation syndicale, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, ayant pour effet de violer ou d'altérer le principe d'égalité des chances ou de traitement sur un pied d'égalité en matière d'emploi ou d'exercice d'une profession, notamment, en ce qui concerne l'embauchage, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, le salaire, l'avancement, l'octroi des avantages sociaux, les mesures disciplinaires et le licenciement.

Il découle notamment des dispositions précédentes:

- 1° le droit pour la femme de conclure un contrat de travail;
- 2° l'interdiction de toute mesure discriminatoire fondée sur l'affiliation ou l'activité syndicale des salariés;
- 3° le droit de la femme mariée ou non d'adhérer à un syndicat professionnel et de participer à son administration et à sa gestion.

#### Article 12

Pour appréhender la situation des conditions de travail et des relations sociales au sein de la zone, nous avons croisé le point de vue des syndicats au niveau national et local, et le point de vue de deux inspecteurs du travail de la ville de Tanger, sachant que l'inspecteur en charge de la zone a refusé de coopérer à cette étude

Les syndicats qui ont collaboré à cette étude sont unanimes pour dénoncer les pratiques antisyndicales des employeurs de la zone et la passivité de l'administration quant à l'application de la législation en matière de liberté syndicale.

En effet, dans la pratique, et d'après les représentants syndicaux, les dispositions du Code du travail ne sont pas respectées dans la zone.

Hormis les exceptions précitées, les employeurs ne tolèrent pas l'existence de bureaux syndicaux dans les entreprises et les autorités administratives n'assument pas leurs responsabilités d'assurer le respect de la législation du travail.

Les pratiques les plus courantes à l'encontre du droit d'organisation sont:

- licenciement des travailleurs syndiqués ou de ceux qui tentent de s'organiser en syndicats;
- absence et passivité de l'autorité administrative chargée de l'application du droit du travail, à savoir l'inspection du travail;
- non-exécution des jugements en faveur des salariés;
- limitation de la mobilité des cadres syndicaux à l'intérieur des entreprises;
- interdiction des réunions syndicales à l'intérieur des entreprises.

Ces pratiques ont créé un climat de peur parmi les salariés de toute la zone, a fortiori parce que les syndicalistes licenciés, étant placés sur des listes noires, seraient interdits de travailler dans d'autres entreprises de la zone franche.

Les syndicats avancent d'autres facteurs explicatifs à la faiblesse de syndicalisation. Il s'agit notamment de:

- la méconnaissance du droit et de la législation du travail,
- les conditions dans lesquelles se créent les bureaux syndicaux (très souvent à la suite d'un conflit social) ou,
- l'insuffisance de la protection juridique des syndiqués.

L'impossibilité d'accès à la zone franche est également un obstacle majeur, les syndicats ne pouvant communiquer avec les travailleurs de la zone qu'à l'extérieur de cette dernière. En effet, un système de sécurité draconien interdit tout accès pour les personnes qui ne travaillent pas à l'intérieur de la zone.

Tous les syndicalistes interviewés considèrent que la loi ne protège pas assez les syndicalistes et que les pénalités prévues en cas d'entrave au travail syndical sont insuffisantes et non appliquées dans la réalité.

Du point de vue des inspecteurs du travail, les obstacles à la syndicalisation résideraient dans:

- la persistance d'une idéologie partisane à l'intérieur des syndicats et son inadaptation par rapport aux transformations du tissu industriel;
- la pression pour « domestiquer » les représentants syndicaux;
- l'infiltration des bureaux syndicaux dans le but de canaliser, voire de saboter le travail des syndicats surtout lorsque les bureaux se créent à l'occasion de conflits sociaux;
- l'absence d'efforts de prospection de la part des syndicats;
- la complaisance des personnes syndiquées moyennant des avantages.

Ces propos sont à nuancer sur la base des informations fournies précédemment, notamment du climat antisyndical qui persiste dans la zone franche.

## 2.3 La négociation collective

Concernant les négociations et les conventions collectives, il est à rappeler que dans le code du travail marocain, 7 chapitres contenant 43 articles sont consacrés aux négociations et aux conventions collectives (voir encadré 4).

Cependant, aucune convention ou aucun accord n'aurait été conclu entre des employeurs de la TZF et un (ou plusieurs) syndicat(s) de salariés de la zone.

Le seul document juridique de référence reste le Code du travail.

### Encadré 3

En 2010, les salariés affiliés à l'UNTM de la société DL Technologie, filiale de la multinationale DAHER, ont mené une grève d'une semaine. Cette grève suivait la réalisation du cahier revendicatif du syndicat et particulièrement l'augmentation du salaire, le respect de la législation du travail en matière d'heures du travail, de congé, la déclaration des salariés à l'organisme de sécurité sociale (CNSS). D'après le responsable syndical, elle aurait abouti à la réalisation de nombreuses revendications, et surtout à un accord entre le bureau syndical et la direction de l'entreprise pour l'ouverture d'une négociation collective à la fin de cette année. Ces négociations seront les premières au sein de la zone franche de Tanger.

D'après les inspecteurs du travail interviewés, l'absence de négociation collective serait due à plusieurs facteurs:

- Les employeurs pensent que les syndicats ne sont pas à la hauteur pour encadrer les salariés;
- L'absence d'une culture de négociation chez les salariés syndiqués et l'encadrement des entreprises. À ce sujet, peu d'efforts sont investis par les syndicats pour former leurs adhérents en matière de communication et à la négociation. Le seul moyen utilisé resterait la grève. La zone franche connaît chaque année des grèves plus au moins importantes et très souvent sans encadrement syndical.
- L'incompétence de l'encadrement des entreprises, surtout des responsables des ressources humaines, en matière de relations professionnelles;
- La croyance, dans les entreprises, que les syndicats sont une source de conflits pour des raisons idéologiques et partisans, plutôt que pour des raisons professionnelles;
- L'obligation de travailler à flux tendu, d'être flexible et compétitif, une situation qui consolide fortement les contradictions entre les acteurs.

Ces propos sont de nouveau à nuancer. En fait, du point de vue des syndicats, l'absence de négociation collective est due principalement:

- au refus des employeurs, qui n'acceptent même pas l'existence des syndicats, le dialogue n'ayant lieu qu'à l'occasion des conflits sociaux;
- à la passivité des autorités gouvernementales et;
- à l'absence d'encadrement syndical.

#### **Encadré 4**

##### **Dispositions relatives aux négociations collectives**

###### **Article 94**

Chaque partie dans la négociation collective est tenue de fournir à l'autre partie les informations et les indications qu'elle demande et nécessaires pour faciliter le déroulement des négociations.

###### **Article 95**

La négociation collective se déroule directement aux niveaux suivants:

- au niveau de l'entreprise: entre l'employeur et les syndicats des salariés les plus représentatifs dans l'entreprise;
- au niveau du secteur concerné: entre l'employeur ou les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales des salariés les plus représentatives dans le secteur;
- au niveau national: entre les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales des salariés les plus représentatives au niveau national.

Chaque partie peut se faire assister au cours des négociations par autant de conseillers qu'elle désire.

###### **Article 96**

Les négociations collectives se tiennent au niveau de l'entreprise et au niveau sectoriel une fois par an.

Les conventions collectives peuvent prévoir une périodicité différente pour procéder à ces négociations.

###### **Article 97**

La partie désirant négocier est tenue, lorsqu'il est nécessaire, d'adresser un préavis à l'autre partie par une lettre recommandée avec accusé de réception.

La partie avisée doit notifier sa réponse à l'autre partie de la même manière, dans un délai de sept jours, à compter de la date de la réception du préavis.

###### **Article 100**

Les résultats de la négociation collective sont portés dans un procès-verbal ou un accord signé par les parties dont une copie est adressée à l'autorité gouvernementale chargée du travail qui transmet une copie desdits procès ou accords au Conseil de la négociation collective.

Concernant les conflits sociaux, cinq chapitres du Code du travail leur sont consacrés. Des procédures de conciliation et d'arbitrage sont prévues. Ces procédures sont considérées par les syndicats comme longues et n'aboutissent que rarement en faveur des salariés de la zone, et même lorsqu'il y a des décisions judiciaires en faveur des salariés, les jugements ne sont pas exécutés. « Les employeurs sont au-dessus de la loi dans la zone franche et aucune autorité ne peut aller à l'encontre de leur volonté », déclare un syndicaliste interviewé. Quant à l'inspecteur du travail, il considère que le Code du travail représente une avancée en matière de gestion de conflits sociaux. Il confirme la longueur des procédures, mais considère qu'elles aboutissent souvent au profit des salariés. « Les jugements des tribunaux sont en faveur des salariés et pénalisent par la même occasion les entreprises. Les juges considèrent souvent les raisons sociales dans leurs décisions » déclare-t-il. Ces propos contredisent le point de vue exprimé par les organisations syndicales et n'ont pas été étayés par des données précises. Lors du séminaire organisé

avec la CSI et la CSI Afrique à Tanger en décembre 2009, les autorités du Ministère du Travail n'avaient pas non plus fourni des données chiffrées sur le nombre de conflits sociaux enregistrés dans la zone franche, ni sur le nombre d'inspections du travail qui y ont été menées, ni sur les solutions apportées aux problèmes détectés.

## 2.4 Journée de travail et heures supplémentaires

### a) Journées et heures de travail

Le Code du travail, dans son article 184, fixe la durée normale du travail. Il s'agit, pour les activités non agricoles, de 2288 heures par année, ou 44 heures par semaine. Le Code précise que la durée annuelle globale de travail peut être répartie sur l'année selon les besoins de l'entreprise, à condition que la durée normale du travail n'excède pas dix heures par jour, sous réserve des dérogations visées aux articles 189, 190 et 192.

Quel que soit le mode de rémunération, les heures supplémentaires donnent lieu à une majoration de salaire de 25% si elles sont effectuées entre 6 heures et 21 heures et de 50% si elles sont effectuées entre 21 heures et 6 heures. La majoration est portée respectivement à 50% et à 100% si les heures supplémentaires sont effectuées le jour du repos hebdomadaire du salarié, même si un repos compensateur lui est accordé.

La rémunération des heures supplémentaires est calculée tant sur le salaire que sur ses accessoires, à l'exclusion: des allocations familiales, des indemnités qui constituent un remboursement de frais ou de dépenses engagés par le salarié en raison de son travail. Dans les entreprises de zone franche, la durée du travail ainsi que les heures supplémentaires dépendent souvent des commandes des donneurs d'ordre.

Un décompte est effectué par les services du personnel en fonction des heures travaillées réellement, des jours chômés durant l'arrêt de production par manque de commande.

### b) Pauses, vacances et congés

Les salariés bénéficient de pauses, notamment pour les repas. À ce sujet, la majorité des entreprises disposeraient de réfectoires décentes pour la restauration de leurs salariés et certaines entreprises accorderaient des pauses pour la récupération et pour la prière.

Le repos hebdomadaire, le congé annuel et le repos durant les jours fériés seraient accordés. Cependant, le repos hebdomadaire peut être suspendu lorsque la nature de l'activité de ces entreprises ou des besoins de production le justifient, ainsi que dans certains cas de travaux urgents ou de surcroît exceptionnels.

Concernant le congé annuel, le Code de travail stipule qu'après six mois de service continu dans la même entreprise ou chez le même employeur, le salarié bénéficie d'un congé annuel payé dont la durée est fixée à un jour et demi de travail effectif par mois de service.

Le Code prévoit également des congés spéciaux à l'occasion de certains événements et des congés pour convenances personnelles:

- 3 jours de congés en cas de naissance (pour les salariés de sexe masculin);
- 2 jours d'absences payées pour le mariage du salarié;

- 1 jour d'absence pour le décès du conjoint, du père, de la mère ou d'un enfant du salarié.

D'une façon générale, les syndicats déclaraient que la législation en matière de journées, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et de congé annuel est respectée par les employeurs. Il n'existe cependant pas d'étude approfondie permettant de corroborer si la législation est respectée lorsque les besoins de production conduisent à des heures supplémentaires ni même sur l'impact de telles mesures sur la santé et la sécurité au travail, notamment pour les femmes enceintes. Par ailleurs, les dispositions en matière de congés spéciaux, de naissance, de mariage ou de décès ne sont pas toujours respectées.

### **c) Sécurité et santé au travail**

Tous les syndicats considèrent que de réels problèmes se posent en matière de sécurité et de santé.

Des accidents sont assez fréquents dans la zone franche et ce, en raison du matériel, des matières et des produits utilisés dans la production (matériel et outillage tranchants, produits et matières toxiques).

Par ailleurs, les moyens de protection sont jugés insuffisants eu égard aux risques encourus et les salariés sont mal ou non informés des risques (visibles ou non visibles, que ce soit à court, à moyen ou à long terme) pour leur santé.

Les inspecteurs du travail qui ont été consultés aux fins de cette étude avancent que la grande majorité des entreprises appliquent les normes légales de sécurité et de santé et disposent de services et de politiques dans ce domaine. « Les entreprises à l'intérieur de la zone sont mieux dotées en la matière que celles implantées à l'extérieur de la zone » annoncent-ils. Ils indiquent aussi que la fréquence des accidents du travail serait due à la mauvaise application par les salariés des consignes de sécurité et à leur inconscience, et ce, malgré la formation dans ce domaine. Nous n'avons toutefois pas pu obtenir de données précises mettant en avant le nombre de formations menées dans les entreprises de la zone franche en matière de santé et de sécurité au travail, ni indiquant le nombre d'accidents, les mesures de sécurité appliquées par les entreprises en fonction notamment des risques présents, ni même d'informations sur des études menées sur ces risques.

De surcroît, l'absence d'inspections du travail dans les zones franches ainsi que de conventions collectives conduit à mieux comprendre la gravité de la situation.

Par ailleurs, les syndicats considèrent que les maladies professionnelles et les accidents du travail ne sont pas reconnus en tant que tels, et ce, à cause de la connivence des médecins de travail, alors que seuls les accidents très graves seraient reconnus et indemnisés.

La couverture contre les accidents des salariés à l'extérieur de l'entreprise est prévue par la législation marocaine. Tout accident survenu sur le trajet du domicile au lieu du travail est considéré comme un accident du travail. Néanmoins les syndicalistes interviewés déclarent que cette protection n'est pas effective et que leurs entreprises assurent le transport pour le déplacement vers l'entreprise.

Concernant les comités de santé et de sécurité au travail, il est à rappeler que l'article 336 du Code du travail marocain stipule que « les comités de sécurité et d'hygiène doivent être créés dans les entreprises industrielles, commerciales et d'artisanat, et dans les exportations agricoles et forestières et leurs dépendances qui occupent au moins 50 salariés ». Le Code

fixe la composition, les missions et le mode de fonctionnement de ces comités (voir encadré 5). Dans la réalité, les syndicats considèrent soit que ces comités n'existent pas, soit qu'ils n'ont aucun rôle.

## 2.5 L'inspection du travail

### Encadré 5

#### Dispositions relatives aux comités de sécurité et d'hygiène

##### **Article 336**

Les comités de sécurité et d'hygiène doivent être créés dans les entreprises industrielles, commerciales et d'artisanat, et dans les exploitations agricoles et forestières et leurs dépendances qui occupent au moins 50 salariés.

##### **Article 337**

Le comité de sécurité et d'hygiène se compose:

- de l'employeur ou son représentant, président;
- du chef du service de sécurité, ou à défaut, un ingénieur ou cadre technique travaillant dans l'entreprise, désigné par l'employeur;
- du médecin du travail dans l'entreprise;
- de deux délégués des salariés, élus par les délégués des salariés;
- d'un ou deux représentants des syndicats dans l'entreprise, le cas échéant (...).

##### **Article 338**

Le comité de sécurité et d'hygiène est chargé notamment:

- de détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise;
- d'assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène;
- de veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des salariés contre les risques professionnels;
- de veiller à la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours de l'entreprise (...);
- de présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise;
- de donner son avis sur le fonctionnement du service médical du travail(...).

##### **Article 339**

Le comité de sécurité et d'hygiène se réunit sur convocation de son président une fois chaque trimestre et chaque fois qu'il est nécessaire.

Il doit également se réunir à la suite de tout accident ayant entraîné ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves.

Les réunions ont lieu dans l'entreprise dans un local approprié et, autant que possible, pendant les heures de travail.

Le temps passé aux réunions est rémunéré comme temps de travail effectif.

##### **Article 344**

Le non-respect des dispositions du présent chapitre est passible d'une amende de 2.000 à 5.000 dirhams.

Le Code du travail charge les agents d'inspection d'assurer l'application des dispositions relatives à la législation du travail et détermine les conditions d'exercice du contrôle (voir encadré 6).

Les organisations syndicales dénoncent unanimement la passivité et l'incapacité de l'inspection du travail. Les personnes interviewées déclarent que les inspecteurs ne peuvent même pas accéder librement à la zone et que, lorsqu'ils le font, c'est à l'occasion des conflits collectifs du travail. L'inspecteur du travail ne répond pas toujours aux sollicitations des salariés pour visiter les unités qui ne respectent pas les dispositions légales en matière de droit du travail. Son intervention reste inefficace pour imposer le respect de la législation.

Même si les inspecteurs du travail interviewés confirment que le travail de l'inspection est inefficace et qu'il est nécessaire de l'améliorer, que les visites des inspecteurs à la zone sont ponctuelles et en fonction des réclamations des salariés, ils insistent cependant sur la liberté qu'ont les inspecteurs de visiter les unités de la zone. Ceci dit, ils ne fournissent pas de chiffres précis sur les inspections menées. Ces faits furent corroborés lors du séminaire de formation organisé par la CSI en décembre 2009 à Tanger, comme indiqué précédemment.

#### **Encadré 6**

##### **Dispositions relatives à l'inspection du travail**

###### **Article 532**

Les agents de l'inspection du travail sont chargés:

- 1) d'assurer l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail;
- 2) de fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux salariés sur les moyens les plus efficaces en conformité avec les dispositions légales;
- 3) de porter à la connaissance de l'autorité gouvernementale chargée du travail les lacunes ou les dépassements de certaines dispositions législatives et réglementaires en vigueur;
- 4) de procéder à des tentatives de conciliation en matière de conflits individuels du travail.

Ces tentatives de conciliation sont consignées dans un procès-verbal signé par les parties au conflit et contresigné par l'agent chargé de l'inspection du travail. Ce procès-verbal tient lieu de quitus à concurrence des sommes qui y sont portées.

###### **Article 533**

Les agents chargés de l'inspection du travail porteurs des pièces justificatives de leurs fonctions sont autorisés:

- 1) à pénétrer librement et sans avertissement préalable à toute heure du jour et de la nuit dans tout établissement assujéti au contrôle de l'inspection du travail;
- 2) à pénétrer, entre 6h et 22h, dans les locaux qui leur paraissent, valablement, être assujétis au contrôle de l'inspection du travail ainsi que dans les lieux où des salariés travaillent à domicile (...);

3) à procéder, individuellement ou avec l'aide d'experts dans les domaines scientifique et technique tels que la médecine, le génie ou la chimie, à tous contrôles, enquêtes et investigations jugés nécessaires pour s'assurer que les dispositions législatives et réglementaires sont effectivement appliquées et, notamment:

- à interroger, soit seuls, soit en présence de témoins, l'employeur ou les salariés de l'établissement sur toutes les questions relatives à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail;
- à demander communication de tous livres, registres et documents dont la tenue est prescrite par la législation relative au travail, en vue de vérifier leur conformité avec les dispositions législatives et d'en faire copies ou d'en prendre des extraits;
- à exiger l'affichage des avis dont l'apposition est requise par les dispositions législatives, et des affiches indiquant le nom et l'adresse de l'agent chargé de l'inspection du travail auprès de l'établissement;
- à prélever, aux fins d'analyse, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, des échantillons des matières premières et substances utilisées ou manipulées par les salariés (...).

## 2.6 Protection de la maternité

La salariée en état de grossesse dispose selon la législation du travail d'un congé de maternité de 14 semaines. Un état pathologique attesté par certificat médical comme résultat de la grossesse ou des couches rend nécessaire le prolongement de la période de suspension du contrat du travail, le congé de maternité pouvant aller jusqu'à 22 semaines.

L'employeur doit veiller à alléger les travaux confiés à la salariée pendant la période qui précède et celle qui suit immédiatement l'accouchement.

Le Code du travail stipule que l'employeur ne peut rompre le contrat de travail d'une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse attesté par certificat médical, pendant la période de la grossesse et durant les 14 semaines suivant l'accouchement.

Par ailleurs, la mère salariée a droit quotidiennement, pendant douze mois courant à compter de la date de reprise du travail après accouchement, à un repos spécial d'une heure par jour.

Les inspecteurs du travail confirment que tous les droits relatifs à la maternité prévus par la législation du travail sont respectés. Les syndicalistes, par contre, sont unanimes pour affirmer le contraire. Certaines entreprises ne respecteraient pas la durée du congé de maternité et les femmes enceintes subiraient diverses pressions pour qu'elles quittent leur travail, surtout de la part des agents de maîtrise.

Dans l'ensemble, comme l'a attesté le séminaire syndical organisé en décembre 2009 à Tanger, il serait nécessaire d'approfondir l'analyse des conditions de travail des femmes, des problèmes spécifiques rencontrés et des solutions à envisager en fonction de leur spécificité.

## 2.7 Salaire et protection sociale

Les personnes interviewées déclarent que le salaire minimum (SMIG) prévu par la législation serait généralement respecté dans la zone franche. Toutefois, l'absence d'organisations syndicales au sein de la zone franche ne permet pas de procéder à une analyse détaillée de cette question.

De même, certaines sources consultées indiquent que le salaire moyen dans la zone franche serait supérieur par rapport à celui des entreprises sises à l'extérieur de la zone. Ceci s'expliquerait par le manque de main-d'œuvre dans la région de Tanger. Pour M. Adil Rais, Président de deux sociétés de composants automobiles et Président des propriétaires de la zone industrielle de Mghogha à Tanger<sup>1</sup>, « avec toutes les nouvelles entreprises, il est devenu difficile de garder ou de trouver du personnel. Le bassin de l'emploi est devenu trop petit pour la demande. Nous faisons face à une inflation des salaires de 20 à 30% par an. De nombreux employés quittent les industriels locaux pour la zone franche où ils sont mieux payés ». Toutefois, les syndicats déclarent que les salariés ne sont pas tous déclarés à l'Organisme de sécurité sociale (CNSS) et que, dans certains cas, les salaires déclarés sont inférieurs aux salaires effectifs.

Tableau n° 4

### Révélation du SMIG de 2004 à 2010

Nature du SMIG	Juillet 2004	1 <sup>er</sup> juillet 2008	1 <sup>er</sup> juillet 2009	1 <sup>er</sup> juillet 2010
SMIG horaire commun	9.66DH	10.14DH	10.64DH	-
SMIG textile et confection	9.66DH	9.90DH	10.14DH	10.39DH

Source: Ministère du Travail Jeune Afrique – Avril 2010

## 2.8 Stabilité en matière d'emploi

Les contrats de travail ne sont pas toujours écrits. Lorsqu'ils le sont, ces contrats sont très souvent à durée déterminée. Certaines entreprises imposent aux salariés de signer des contrats en blanc.

Il existe une forte rotation du personnel pour un grand nombre d'entreprises.

Les raisons de cette rotation sont liées aux démissions des salariés, expliquées par les conditions de travail pénibles. La jeunesse et la féminisation des travailleurs accentuent le niveau de rotation du personnel.

Par ailleurs, les employeurs réduisent les heures du travail pendant les périodes de sous-activité, poussant les salariés à chercher d'autres emplois. Ainsi, le secteur du textile et de l'automobile a connu des suppressions allant jusqu'à 30% des postes de travail.

## 2.9 Stratégie syndicale dans les zones franches

Il n'existe pas en tant que telles de stratégies syndicales formalisées pour l'organisation des travailleurs de la zone franche dans l'ensemble des syndicats.

Au niveau central, la problématique de l'action syndicale dans cette zone n'est pas encore une priorité en raison du fait que l'expérience des zones franches au Maroc est relativement récente. Les problèmes que rencontre le travail syndical à l'intérieur de la zone (libertés syndicales, non-respect de la loi par les employeurs, absence de volonté pour signer des conventions collectives, entre autres) sont présents sur l'ensemble du territoire national.

De surcroît, les problèmes que connaît cette zone n'ont jamais été débattus dans le cadre du dialogue social entre le gouvernement et les syndicats.

Ceci dit, nous avons relevé une certaine prise de conscience de l'importance des zones franches au sein des syndicats. Ainsi, certains syndicats ont créé des cellules au niveau central pour suivre la situation des travailleurs dans la zone et définir une stratégie d'approche.

Concernant l'approche en matière de genre, tous les syndicats indiquent qu'ils disposent d'une structure nationale<sup>2</sup> visant à recruter, à former et à encourager les femmes pour faire partie des bureaux syndicaux et défendre leurs droits et leur spécificité. Ceci dit, l'organisation des femmes travailleuses, particulièrement dans les zones franches, la prise en compte de leurs spécificités dans les revendications syndicales et leur accès à des postes de décision au sein des structures syndicales reste un défi. Les confédérations ne nous ont pas fourni d'informations précises sur la stratégie prévue pour le relever, dans les zones franches notamment.

# Recommandations

Alors que l'exercice effectif de la liberté d'association est un préalable indispensable pour pouvoir engager une réelle défense des droits des travailleurs, cette étude sur les droits des travailleurs dans la zone franche de Tanger montre que la législation en la matière n'est pas respectée.

L'interdiction d'accès à la zone, le licenciement des syndiqués, la passivité des autorités, le climat de peur limitent la capacité des organisations syndicales à organiser les travailleurs/euses de la zone.

D'où la nécessité de mettre en œuvre une stratégie pour rendre effectif le droit d'organisation syndicale.

À ce niveau, la réflexion menée de concert par les consultants sur base des interviews avec les organisations syndicales marocaines a débouché sur les lignes suivantes de réflexion:

- Intégrer le problème des libertés syndicales dans les zones franches dans les cahiers de revendications des centrales syndicales et lui donner une priorité lors des négociations sociales entre celle-ci et le gouvernement

En effet, le problème des libertés syndicales ne doit pas être vu comme un problème isolé et local, mais un problème national, a fortiori parce que les zones franches sont appelées à se multiplier et que le nombre de salariés devrait s'accroître. Il est fort possible que la gestion des nouvelles zones soit inspirée de l'expérience «réussie» de la zone franche de Tanger, d'où l'importance de relever ce défi.

- Orienter le travail syndical vers les lieux d'habitation des travailleurs pour communiquer, prospector et recruter les syndicalistes potentiels

Les problèmes liés aux difficultés d'accès à la zone franche imposent aux syndicats de voir les possibilités de contacter les travailleurs de la zone dans les quartiers à forte densité de travailleurs de la zone. Les syndicats peuvent créer dans ces quartiers des structures d'accueil et de service: espace pour les jeunes, maisons de femme. Ceci dit, sur base de l'expérience syndicale accumulée dans d'autres pays, il faudrait aussi réfléchir sur d'autres stratégies de recrutement plus rapides, moins onéreuses et plus durables dans le temps.

- Organiser des stages de formation pour les syndicalistes dans les domaines liés à la législation du travail ou aux techniques de négociation.
- Faire bénéficier les syndicats des expériences d'autres pays en matière de libertés syndicales dans les zones franches

Le problème des libertés syndicales dans les zones franches se pose dans plusieurs pays. Dans certains pays, les syndicats ont réussi à imposer ce droit. Il serait utile de faire bénéficier les syndicats marocains de ces expériences.

■ Créer un observatoire des droits syndicaux dans la zone franche

La mission de cet observatoire serait de collecter des informations sur la zone. En effet, il existe une réelle pénurie d'informations sur les pratiques des entreprises et sur les conditions du travail dans la zone du fait du faible taux de syndicalisation et des difficultés d'accès à la zone. Ceci dit, ce travail commence par le suivi au quotidien et l'appui aux travailleurs de la zone franche par les délégués syndicaux des fédérations et confédérations. Les actions qu'ils mènent constituent la première base de données des problèmes existants et des solutions apportées ou à apporter.

# Bibliographie

## 1. Thèses et rapports

Rachid Ouizzane. "Tanger, quel régime de zone franche". Master en droit. Paris Dauphine

William Milberg et Matthew Amengual. "Développement économique et conditions de travail dans les zones franches d'exportation" - un examen des tendances - OIT - Genève- 2008

## 2. Textes de lois

Le Code de travail du Maroc

Loi 19-94 relative aux zones franches

Décret n° 2-95-562 pris pour l'application de la loi 2-95-562

Décret n° 2-96-511 portant création de la zone franche de Tanger

Décret n° 2-98-99 approuvant la concession de l'aménagement et la gestion de la zone franche de Tanger à la société « Tanger Free Zone »

## 3. Articles de journaux

Zone franche de Tanger - Aujourd'hui le Maroc du 12-09-2007

Le journal de Tanger - 4 octobre 2010

Surchauffe dans la zone franche de Tanger - Jeune Afrique.com. 01-04-2010

La zone franche de Tanger classée huitième au monde - Vie économique du 21-7-2010

Les investissements dans la zone franche de Tanger [www.le-tangerois.com](http://www.le-tangerois.com)

Entretien avec le Directeur général de TFZ - Le matin du Sahara 20 octobre 2010

## 4. Autres

Site Tanger zone franche: [www.tangerfreezone.com](http://www.tangerfreezone.com)

Site de l'agence spéciale de Tanger Méditerranée (TMSA): [www.tmsa.ma](http://www.tmsa.ma)

Sites des multinationales implantées au sein de la zone franche de Tanger

Site de l'Association marocaine des exportations (ASMEX): [www.asmex.org](http://www.asmex.org)



# Annexes

# Annexe 1

## Séminaire CDT et UGTM -CSI Afrique –GUF (UNI)-CSI

Organiser les travailleurs des zones franches pour mieux les défendre/défendre les travailleurs des zones franches pour mieux les organiser

Tanger, 14-16/12/2009

### *Conclusions des groupes de travail*

#### *Chronologie*

##### *1<sup>e</sup> étape. Janvier-février 2010*

- Création d'une coordination locale ouverte; o Collecte de données (banque de données);
- Réunion de coordination prévue entre le 01/03/10 et le 07/03/10.

##### *2<sup>e</sup> étape. Mars-août 2010*

- Organisation d'une conférence multipartite avec: CGEM/AZF/autorités locales/autorités gouvernementales/autres;
- Mise en œuvre de la Charte sociale; Lutte pour l'accès des organisations de travailleurs à la zone franche.

##### *3<sup>e</sup> étape. Septembre-décembre 2010*

- Mise en place d'un levier juridique (s'assurer que les actions syndicales soient acceptées parce qu'étant garanties dans la loi);
- Inviter l'État pour la promulgation d'une décision gouvernementale permettant d'organiser les actions syndicales et de développer le dialogue social avec le patronat.

**Qui organiser:** les travailleurs des zones franches

**Où organiser:** à l'extérieur des zones franches / à l'intérieur des zones franches

**Comment organiser:**

- a. *Sensibiliser* les travailleurs de la zone franche à proximité de leur lieu de travail;
- b. *Distribuer des dépliants* informant des droits fondamentaux au travail (surtout la liberté syndicale et le droit de négocier collectivement);
- c. *Créer des centres d'écoute* à l'intérieur des syndicats (ex: de 9 à 12 h le samedi);
- d. *Former et informer sur les conventions* et normes internationales du travail, A.C.I.;
- e. *Créer des réseaux de communication* dans certains secteurs et dans des secteurs différents;
- f. *Coopérer avec les ONG* nationales;
- g. Organiser des activités sociales pour les travailleurs des zones franches.

### **Résultats attendus**

- a. *Adhésion*: il faut attirer au moins 20% de la population (travailleurs) de chaque secteur à court terme;
- b. *Formation*: généraliser la formation sur le nouveau Code du travail et les normes internationales (30% de la population visée);
- c. *Convention collective*:
  - Signer un ensemble de 10 protocoles d'accords dans un premier temps;
  - Signer 2 conventions collectives par la suite.
- d. *Dialogue social*: impliquer d'une façon tripartite pour activer le dialogue social (voir article 92-95 du Code du travail).
- e. *Au niveau national*: il faut élargir le débat au niveau national, c.à.d. voir comment les confédérations vont donner suite à ce plan d'action sur le plan national.

## Annexe 2

### **Cartographie des entreprises et syndicats opérant en zone franche**

Extrait de la liste des entreprises opérant en zone franche. Ampliation aux groupes internationaux y afférents et panorama syndical

Entreprise dénomination locale	NBRE de salariés(e)	Groupe(s) mondial (aux) auquel/ auxquels elle est liée	Secteur d'activité/ (investisseurs) -education	Origine de capitaux (nationalité de investisseurs) syndicat(s) existant(s) au sein de la maison mère	Capital	Syndicat: dénomination et affiliation nationale	Existence d'une convention collective	Date de création
PREMO MEDITERAN NEE								
AUTOMOTIV E SYSTEMS								
MOROCCO DELPHIPACK ARD TANGER								
ATLAS PRODUCTIO N								
DELPHI AUTOMOTIV E SYSTEME MAROC	2500	DELPHI AUTOMOTIV E	CÂBLE AUTO	USA	-	-	-	1999
DL AEROTECHN OLOGIE	580	DAHER	Production de composites "Tuyauteries pour aéronautique"	France	3MDH	UMT/ UNTM	-	2000
LEAR AUTOMATIV E MOROCCO	987	LEAR AUTOMATIV E	CÂBLES AUTO/ Fabrication de câbles électriques	USA	200MDH	UNTM	-	2003
AMC PLASTIQUE	16	Prima holding	Moulage et assemblage de pièces plastiques	Belgique	-	-	-	-
EMPED MOROCCO	37	EMPED	PIÈCES AUTO	ESPAGNE	-	-	-	2002
POLYDESIGN SYSTEMS Tanger	623	AUTOMATIV E SOLUTION	UUNhbUI IUN PIÈCES AUTO/ Produits textiles pour le secteur antmnhilp	USA	70M DH	-	-	-

Entreprise dénomination locale	NBRE de salariés(e)	Groupe(s) mondial (aux) auquel/ auxquels elle est liée	Secteur d'activité/ (investisseurs) -education	Origine de capitaux (nationalité de investisseurs) syndicat(s) existant(s) au sein de la maison mère	Capital	Syndicat: dénomination et affiliation nationale	Existence d'une convention collective	Date de création
SAVOY MOULAGE MARC	80	SAVOY INTERNATIO NAL GROUP	ACCESSOIRES AUTO EN PVC/ Injection plastique, moulage et assemblage des connecteurs pour l'industrie automobile	France	10	-	-	1998
PWL MOROCCO LTD	18	PWL	Production d'étiquettes pour la confection GAINES DE FAISCEAUX CÂBLE AUTO/	IRLANDE	-	-	-	2005
SCHLEMMER MARC	50	SCHLEMMER R	Fabrication de gaines annelées et d'accessoires en plastique pour l'industrie automobile	Allemagne /Italie	26	-	-	2000
SUNVIAUTO Tanger	632	MOTA GROUP	COIFFE POUR VOITURES/ Fabrication de coiffes pour sièges d'automobile	PORTUGAL	-	40MDH	-	2004
TREROC Tanger	200	GROUPE TREVES FRANCE	APPUJ-TETE VOITURE/ Fabrication de produits textiles pour l'automobile	France/ Portugal	34	UNTM	-	2004
Souriau MARC	90 à 130/ 420	Souriau	Assemblage et/ou fabrication d'ensembles et sous-ensembles d'éléments d'interconnexion	FRANCE	14	14MDH	-	-
Ms composites Tanger		Ms composites	Pièces composites pour industrie aéronautique	FRANCE	10	-	-	-
FAGUNIT		FAGUNIT	Fabrication de gants de protection	France	94	-	-	-
ABL SURSUM GmbH & Co. KG		ABLSURSUM GmbH & Co. KG	Appareillages électriques, produits pour l'aéronautique	Allemagne	2	-	-	-

Entreprise dénomination locale	NBRE de salariés(e)	Groupe(s) mondial (aux) auquel/ auxquels elle est liée	Secteur d'activité/ (investisseurs) -education	Origine de capitaux (nationalité de investisseurs) syndicat(s) existant(s) au sein de la maison mère	Capital	Syndicat: dénomination et affiliation nationale	Existence d'une convention collective	Date de création
YAZAKI MAROC	4000/4200	YEL YAZAKI	Faisceaux de câbles automobiles	JAPON	400MDH			2000
JOAMAR	400	JOAMAR	Traitement, revêtement et peintures de pièces plastiques	Portugal	-	-	-	-
ARTOPIEL	200	Groupe ARTOLA	TANNAGE CUIR DE LAPIN Traitement et confection de cuir de lapin	Belgique	-	UNTM	-	2002
TRONICO ATLAS	200	GROUPE ALCEN	Industrie électronique	France	-	-	-	2004
MARVEST		MARVEST	Pièces pour INDUSTRIE Automobile	France	1.50M DH	-	-	2009
IXMECA	10/30	XMECA	AÉRONAUTIQUE	France	100.000	-	-	-
GIM ELECTRONIC S	50/100	GOLDENINT ERST AR	Aüsemaillage uè récepteurs numériques	Allemagne	-	UNTM	-	2005
COVERCAR	341/150	COVERCAR SA	HOUSSES POUR AUTOMOBILE/ Fabrication de produits textiles pour l'automobile	ESPAGNE	-	-	-	2003
MOSAIC DECOR	-	MOSAIC DECOR	habncation de revêtement de sols et murs, carreaux mosaïques	France	-	UNTM	-	-
EIREMOR CONFECTIO N	-	-	Confection textile	Irlande	-	UNTM	-	-
NETWORK REPORT	35	--	Ingénierie et contrôles techniques	France	-	CDT	-	-

## Annex 3

### Liste des PME étrangères et nationales installées dans la zone franche de Tanger

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
18 PRODUCTION S	Services	Production audiovisuelle, reportages et documentaires	France				lionelmyska@gmail.com
2C COMPUTER	Services	Négoce international de matériel informatique, contrôle de qualité et services	Espagne	Ilot 26 B Bloc D1 RDC, Zone franche d'exportation de Tanger, R+E19te de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 42 20	212 39 39 42 24	
3MI	Services	Prestation de services informatiques	France	Ilot 26 B Bloc D1 Bureau N°1, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 62	212 39 39 37 29	laila@3mi Maroc.ma
ABAX	Services	Ingénierie, consulting et édition de logiciels	France	Ilot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat	NC	NC	
AB.FR	Services	Nouvelles technologies	France		039 39 39 01	039 39 39 01	ab.fr@menara.ma
ABDELLATIF BERNOSSI	Services	Cabinet d'expertise comptable	Maroc	Lot 40-a Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 96 56	212 39 39 46 17	bernossi@msb ernossi.ma
ABL SURSUM	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Appareillages électriques, produits pour l'aéronautique	Allemagne				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
ACDCTP	Services	Conseil et ingénierie technique de projets BTP	France	Ilot 26B Bloc C1, Bureau N°6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	
ADRENALINE GAMES ZONE FRANCHE	Textile et cuir	Fabrication, confection et négoce international de structures gonflables	France	Îlot 20 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 55 76	212 39 39 34 56	jlv@adrenalinegames.com
AFRIQUIA SMDC-MAGHR EB OXYGENE-AFR IQUIA GAZ	Services	Distribution de gaz et de carburant	Maroc	Lot 35A, la voie A Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 36 60 30	212 39 39 36 59	
AIN ZAHRANE	Services	Construction de bureaux en location et en vente	Maroc	Lot 38-c, Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 94 20 00 00	212 39 94 56 15	
AIRE TANGEROISE SARL	Services	Station service	Maroc	Îlot 36 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 35	212 39 36 05 20	
AL MAGHRIB MARINE PROPELLERS		Fabrication de pièces bateaux	Italie			212 39 39 49 54	paoloc63@yahoo.it
ALUMINIO DE Tanger	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication d'accessoires en aluminium	Espagne	Los Lirios, N° 165 - 33203 Gijón Espagne			
ALUSOL	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Menuiserie aluminium fabrication d'abris pour piscines	Belgique	Ilot 9, lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, route de rabat, Boukhalef Tanger	212 39 39 39 13	212 39 39 39 13	aludin1@yahoo.com

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
AMC PLASTIQUE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Moulage et assemblage de pièces plastiques	France	Bâtiment FIZO CONFECTION, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 94	212 39 39 42 95	a.m.c@menara.ma
AMEUBLEME NTS AL-HOCEIMA	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication, assemblage, importation et vente de meubles pour maisons et bureaux	Pays-Bas				
AMSOL	Agroindustrie	Conditionnement de produits frais	USA	Ilot 20, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 36 62	NC	
ANSE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fourniture pour l'industrie automobile	Espagne	Ilot n°7, Zone franche d'exportation, BP 383, Rte de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 47 60	212 39 39 47 61	r.nada.anse@menara.ma
ANTOLIN Tanger	Textile et cuir	Fabrication de housses de sièges, de revêtements et panels de portes pour l'automobile	Espagne	Ilot 3, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 42 92	212 39 39 42 93	
ARACHEM MAROC	Chimie et parachimie	Recherche & développement et synthèse à façon		Pays-Bas Îlot 9 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger			

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
ARCAD TECHNOLOGIE	Services	Bureau d'études mécaniques (Automobile / Aéronautique / Ferroviaire / Militaire ...)	France	France lot 28 lot n° 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	039 39 40 15	039 39 40 19	
AROWANA	Textile et cuir	Confection	Pays-Bas	lot 19 lot 19-2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 45	212 39 39 42 46	brahim.khalloq i@voila.fr
ARTOPIEL	Textile et cuir	Traitement et confection de cuir de lapin	Espagne	lot 103, lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 77	212 39 39 37 78	comp.artopiel @menara.ma
ASSIST SERVICES	Services	Société de conseil en entreprises	France	En location chez ZF BC	039 39 48 56		gerard@ledroua rd.com
ATCH	Services	Travail des métaux et plastiques pour l'aéronautique	France		039 39 49 14	039 39 49 15	atch@ahg.fr
ATELIER DE TOLERIE DU MAROC		Tôlerie fine de précision	France			039 39 48 28	arnaud.girard@ atab.fr
ATEXIS	Textile et cuir	Confection textile	Espagne	Zone franche d'exportation de Tanger			bakhti@msn.co m
ATLANTIC CLOTHING UK	Textile et cuir	Confection, textile	GrandeBretagne		212 39 39 48 17	212 39 39 48 18	info@atlanticcl othing.ma
ATLANTIC LEATHER	Textile et cuir	Coupe et classification de cuir	Espagne	lot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger			
ATLANTICO MEDI DE TEXTILE	Textile et cuir	Confection	Allemagne	Villa Poly California Appt N° 6 Tanger			d.s.f@mail.dk

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
ATLANTIS INTERNATIONAL AL	Services	Société de conseil, assistance, négoce international et prestation de services divers dans les domaines de l'implantation, construction, gestion, fournitures diverses et développement de projets d'investissement	Espagne	En location chez ZF BC			procomed@menara.ma
ATLAS PRODUCTION S	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication d'ensembles mécaniques pour l'aéronautique	France	Îlot 28 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 16	212 39 39 40 16	lauren_de_boiset@caraimail.com
ATTIARI INTERNATIONAL BANK	Services	Banque offshore	Autres	Lot 46-a la voie A zone franche d'exportation de Tanger, Route de Rabat Tanger	212 39 39 41 64	212 39 39 41 78	jalal.elaroussi@bcm.co.ma
AUSARE MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Mécanique de haute précision pour l'aéronautique	France				
AUTOMOTIVE WIRING SYSTEMS MOROCCO	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Faisceaux de câbles pour l'industrie automobile	Japon	Îlot 32 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 92 03	212 39 39 92 01 04	hasnae.aljamar@awasm.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
AZARTEXL	Textile et cuir	Tri et sélection des vêtements et chaussures de 2e choix	Autres	Îlot 15 lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 01	212 39 39 42 57	
BMCE BANK	Services	Banque offshore	Maroc	Lot 46-b Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 91	212 39 39 37 92	aebadissi@bmcebank.co.ma
BMCI OFFSHORE	Services	Banque offshore	Maroc	Lot 46-d, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 14	212 39 39 37 15	212 39 39 37 16
BRIOULLAY WORLD COMPANY	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Mécanique générale et de précision	France				212 39 39 37 15
CALSINA CARRE MAROC	Services	Logistique et transport international	Espagne	Îlot 13 lot 7 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 51	212 39 39 39 10	212 39 39 39 39
CAP BROD	Textile et cuir	Broderie	France	Îlot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat	212 39 39 41 09	212 39 39 40 94	capbord@hotmail.com
CAPMED	Services	Négoce international de produits métallurgiques	France	Îlot 29, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	NC
CARMELA 2	Textile et cuir	Confection textile	Espagne	Îlot 3, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 94 55 45	212 39 94 55 96	212 39 94 55

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
CASABLANCA PHARMACEUTICALS	Services	Commercialisation de tous types de produit pharmaceutique, diététique, matériel et équipements médicaux	Autres	En location chez ZF BC			
CASABLANCA PHARMACEUTICALS.COM	Chimie et parachimie	Commercialisation de produits pharmaceutiques via Internet	GrandeBretagne				
CENTRE D'AFFAIRES EBUSINESS	Services	Centre d'affaires multiservices	France	Ilot 26B - Bloc D2, 2ème étage Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 96	212 39 32 82 00 96	
COAXIS TANGER	Services	Centre d'appels	France	Ilot 26B, Bloc C1 1er étage Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 51	212 39 39 40 66 65	coaxis.Tanger@coaxis.com
CODEXPRO ZFT	Services	Montage et maintenance de systèmes de contrôle par rayons X	France	Ilot 26B Bloc D1, Bureau N° 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 22 29 40 07	212 22 27 94 04 73	codexpro@wanadoo.net.ma
CODEXPRO ZFT	Services	Société de maintenance de système de sécurité	Autres	En location chez ZF BC	022 27 94 04	022 29 40 07 022 20 67 73	codexpro@wanadoo.net.ma
COFICAB MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Câblage automobile	Tunisie	Lot 8, ilot 15 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 35 68	212 39 39 35 69 70	coficab.maroc@coficab.com
COMEXAL	Textile et cuir	Fabrication d'accessoires en cuir	Espagne		212 39 48 96	212 39 39 48 95	info@comexal.com

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
COMEXPRO	Services	Société de services en relation avec le transport aérien régulier et non régulier, national et international des personnes, postes et de fret sous quelque forme que ce soit	France	En location chez ZF BC			
COMPAGNIE DU RHONE DE COMMERCE INTERNATIONAL AL	Services	Conseil en matière de commerce international et marketing	Espagne				
CONVEST ZONE FRANCHE	Textile et cuir	Confection et négoce international de produits textiles	Espagne	Lot 102 A zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 45 28	212 39 39 45 31	comvesttanger@menara.ma
CP AERO	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Bureau d'études aéronautiques	France		212 39 39 44 94	212 39 39 44 95	cp.aero@menara.ma
CORELEC ZFT	Services	Étude, distribution de travaux et matériaux électriques, haute, moyenne et basse tension et toutes opérations commerciales industrielles, mobilières et immobilières se reportant directement ou indirectement à ses activités	France	En location chez ZF BC		022 47 18 10	

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
COVERCAR MAROC	Textile et cuir	Fabrication de produits textiles pour l'automobile	Espagne	Zone franche d'exportation de Tanger	039 39 41 97	212 39 39 40 12	nourdine@covecar.es
CREATIVALU	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication d'abris de piscines	France				
CREDIT DU MAROC	Services	Banque offshore	Maroc	Lot 45-c Zone franche d'exportation de Tanger, Route de Rabat Tanger	212 39 39 37 55	212 39 39 37 57	ibrahim.elamrani@creditlyonnais.fr
CROMODURO TANGER	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de chemises pour moteurs automobiles	Espagne				
CROWN MICRO FREE ZONE	Services	Assemblage et négoce international de matériels informatiques	Espagne	Lot 17A1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 43 44	212 39 39 43 41	crownmicro@menara.ma
CSR BUSINESS	Services	Étude, conception, réalisation et développement de logiciels. Assemblage, achat et vente de matériels et périphériques informatiques	Suisse				
CVA SILICONE Maroc	Chimie et parachimie	Fabrication de joints de connecteurs pour l'industrie automobile	France	Bâtiment FIZO CONFECTION, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 96	212 39 39 42 97	Maroc@cva-silicone.com

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
DANISH MAROCCAN UNITED TABACCO	Industrie du tabac	UEA					
DATANSA	Fabrication de composants pour l'industrie automobile	Espagne					
DELPHI PACKARD TANGER	Câblage automobile	Luxembourg					
DETROIT FASHION LTD	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Pays-Bas	Îlot 20, lot 11, Zone franche d'exportation de Tanger		212 39 34 15 98	212 39 34 15 91	
DIEMME MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Italie	Îlot 26B -Bloc D1 Bureau N° 3 et 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger		212 39 39 38 87	212 39 39 38 89	diemme_maroc@menara.ma
DION AERONAUTIQUE UE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	France	Îlot 1 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger		212 39 39 42 11	212 39 39 42 12	groupedion.mrorcco@menara.ma
DISPROMO	Services	Société de négoce international	France	En location chez ZF BC			f.d.i@hotmail.fr

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
DL AEROTECHNOLOGIE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Production de composites "Tuyauteries pour l'aéronautique"	France	ilot 19B, lot 19 B3 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 36 00 212 39 39 36 02	212 39 39 36 04	d.robert@daher.com
DYAFCOM	Fabrication de meubles	France					
EASY COOL	Assemblage d'équipements thermiques et de climatisation	Espagne					
EC2M	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Micromécanique	France	Ilot 28 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 15	212 39 39 40 19	ec2m@menara.ma
EIREMOR CONFECTION	Textile et cuir	Confection textile	Irlande	Îlot 3, lot 5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 90 212 39 39 34 91	212 39 39 34 93	eiremor@iam.net.ma
EL & OT NEGOCE	Services	Service, négoce international de produits artisanaux et emballage	France	Ilot 26B Bâtiment D1 Bureau N° 3, Zone franche d'exportation de Tanger			
ELECTROMECHANIQUE AUTOMATIQUE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Installation électrique, électromécanique et automatisme	France	Ilot 24B , lot 24A-1 zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhaief Tanger	212 39 39 36 57 212 39 32 47 95	212 39 32 47 96	emai@iam.net.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
ELECTRONICS ZONE	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de télécommandes pour TV, VCR et Audio	Portugal	Ilot 14, lot 1, zone franche d'exportation de Tanger, rte de Rabat, Boukhalef Tanger	212 39 39 40 91	212 39 39 42 10	electronicszone@menara.ma
E-MARKETING SOLUTIONS	Services	Marketing et nouvelles technologies	France	Ilot 26B Bloc D2, 2e étage Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 32 82 00	212 39 32 12 46	
EMDEP MOROCCO	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de composants électropneumatiques pour l'industrie automobile	Espagne	Ilot 103 lot n°3 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 67	212 39 39 40 81	morocco@emd ep.com
EQUIS COMPOSITES	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de pièces en matériaux composites	France	Ilot 29, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 55	212 39 39 34 56	
ESLM	Textile et cuir	Confection et négoce international de produits textiles	Italie	Ilot 20 lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 59	NC	
ESRACOM	Textile et cuir	Confection textile développement d'un centre régulateur	Espagne	Ilot 20 lot 4, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat	212 39 39 40 86	212 39 39 40 87	esracom@men ara.menar.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
EURO SIMANIFEL	Services	Construction de plateaux de bureaux destinés à la location ou à la vente	Maroc	5 Avenue la marche verte Tanger	212 39 34 15 98	212 39 34 15 91	
EUROFILET		Fabrication de produits à base de filet	Suisse		039 39 49 23	039 39 49 31	salanova-philippe@yahoo.fr
EUROPORTAS MAROC SARL	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication de portes et fenêtres de sécurité	Portugal	Îlot 14, lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 36 48	NC	europortas@menara.ma
EVERDIF		Ingénierie, étude et suivi de chantiers liés à l'industrie	France				
EXTERN CONSULTING	Services	Centre de saisie informatique	France	Îlot 26B Bloc D2, Bureau N° 7 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 96	212 39 39 40 96	h_ayouche@hotmail.com
FAGUNIT MAROC	Textile et cuir	Fabrication de gants de protection	Espagne	Îlot 1 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 16	212 39 39 34 17	elbouchehatim92@hotmail.com
FC PATRIMOINE	Services	Services de gestion logistique et immobilière	France	Îlot 13, lot 3 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat 90000 Tanger			
FINDICO TANGER		Consulting offshore, pilotage d'implantation de sociétés européennes à la zone franche (demande d'achat de terrain)	Suisse				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
FIZO CONFECTION	Textile et cuir	Confection textile	Pays-Bas	Îlot 3, lot 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	
FONDAMEC		Fabrication de machines et outils pour la construction	Espagne				
FRANCE MAROC SERVICES	Services	Centre d'appels	France	Îlot 26B, Bloc C1 Bureau N°2, Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 39 38 70	212 39 39 38 70	melanir.z@ydgda.com
FREE WORLD	Services	Négoce international de produits électroniques	GrandeBretagne	Îlot 29, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 44 38 67 81	212 44 38 67 52	
GENOVEVA CONFECTION		Confection textile	Espagne		212 39 39 48 80	212 39 39 48 79	genovevaconfaction@gmail.com
GIM ELECTRONICS					039 39 45 01	039 39 45 02	info@gim-electronics.ma
GLOBAL MAINTENANC E 24	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Maintenance industrielle et services techniques pour l'industrie du câblage électronique	Espagne	Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhaief Tanger			
GORITSA (OVERSEAS) LTD	Chimie et parachimie	Menuiserie bois et aluminium	Chypre	Îlot 13 lot 7 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	
GREAT MODE SARL	Textile et cuir	Confection de vêtements	Autres	Îlot 13, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 01	212 39 39 39 02	212 39 39 34 52 great@iam.net.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
HLMD INDUSTRIAL GROUP		Confection textile	USA				
HOTEL BANK	Services	Société de gestion de centrale de réservation hôtelière mondiale	France	En location chez ZF BC	039.39.96.74		rbenfraiha@hotmail.com
I.A.G. MANUFACTURING	Textile et cuir	Confection textile	Autres	Îlot 13, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 01 02	212 39 39 39 42	
IMMO FINANCES	Services	Promotion immobilière, construction d'unités industrielles clés en main	France	Îlot 26-B, lot 26B-1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger			daniel.chazelle@wanadoo.fr
INDUSTRIAS GOMEZ AVILES		Fabrication de pièces en bois/aluminium	Espagne				
INGEO	Services	Bureau d'étude, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage déléguée	France	Ilot 26B Bloc C1, Bureau N° 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC		
INTERNATIONAL COMPONENTS TRADING	Services	Négoce international de matériel informatique et électronique	Espagne	Ilot 29, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 32 41 71	NC	
INTERNATIONAL ENGINEERING TECHNOLOGY MAROC	Services	Fabrication et commercialisation de matériel industriel et de travaux publics	Suisse	En location chez ZF BC			aflac@menara.ma
JOAMAR MAROC	Chimie et parachimie	Traitement, revêtement et peintures de pièces plastiques	Portugal	Ilot 15, lot 5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 61	212 39 39 34 68	

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
KTM Consulting	Services	Société de conseil en management des entreprises	France	En location chez ZF BC			mounia.karimi@bfc-managem ent.com
LA CENTRALE LOGISTIC GOURMADI		Logistique et entreposage à la carte	Maroc				
LABULONATU R EXPORT		Import-export, conditionnement, emballage, négoce international	France				
LARINOR	Textile et cuir	Confection textile	Maroc	Îlot 4 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 35 90 212 39 39 35 91	212 39 39 35 89	larinor@hotmail.com
LEAR AUTOMOTIVE MOROCCO	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication de câbles électriques	USA	Ilot 102B Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 34 97 00 212 39 34 97 34	212 39 34 97 37	lguermodi@lear.com
LIXUS INDUSTRIE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Usinage de métaux et mécanique de précision	France	Ilot 29, module 8 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger		212 39 52 12 87	abagmo@abag dev.com
LOCKE ENGINEERING	Services	Société de consulting et conseil en ingénierie et production et édition logiciel	France	En location chez ZF BC			georges.le-cam@wanadoo.fr
LUIS LIONNEL IMPRIMEUR	Services	Impression Offset	France	Ilot 29 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 44 78	212 39 39 44 77	2litfz@menara.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
MANIPULADOS MAROC		Fabrication des composants pour l'industrie automobile	Espagne		039 39 47 69	039 39 47 68	
MARKINDE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication mécanique de précision pour l'industrie automobile et l'aéronautique	Espagne	Ilot 30 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 67 212 39 39 43 13	212 39 39 40 67	juanmetalorgico@hotmail.com
MARVEST		Montage et assemblage de divers articles dans les domaines de l'électronique et la mécanique, assistance technique et ingénierie	France				
MARYGAR	Textile et cuir	Confection textile	Espagne	Ilot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 45 67	212 39 39 45 68	temsamani_ahmed1@hotmail.com
MC2 INDUSTRIES	Services	Société de gestion de centrale de réservation hôtelière mondiale	France	En location chez ZF BC			
MD PHONIG	Services	Centre d'appels téléphoniques	France	Ilot 26B Bloc C1, Bureau N° 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 98 212 61 48 89 36	212 39 39 42 98	vincent.diaz@credittec.fr
MEDIAFREE	Services	Négoce international de matériel électrique et téléphonique	France	Ilot 26B Bloc C1, Bureau N° 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC		
MEDI 1 SAT		Chaîne de télévision	France		212 39 39 98 00	212 39 39 45 07	info@medi1sat.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
MEETING POINT CONSULTING ET SERVICES	Services	Consulting, négoce international de machines pour la distribution automatique et divers articles de bureaux (centre d'appels espagnol)	Espagne	Îlot 4, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger			
MEILLEURES COLLECTIONS DE CONFECTION "MCCO"	Textile et cuir	Confection textile	Autres	Îlot 13, lot 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 38 39	212 39 39 34 52	mcco@menara.ma
MEUPE INTERNACIONAL		Fabrication de pièces de précision pour l'aéronautique	Espagne				
MILLENIUM HYGIENE GROUPE		Fabrication de couches-culottes infantiles	France				
MK AERO		Industrie aéronautique	France				jean-pierre,denoux@groupe-mecachrome.com
M-L TRADING LIMITED	Chimie et parachimie	Traitement et transformation de marbre et de granite	GrandeBretagne	Îlot 1 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC		
MOHDAVNOR	Agroindustrie	Décorticage de crevettes	Belgique	Îlot 1, lot 5, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 70	212 39 39 37 70	mohdavnor@menara.ma
MO RATAR I		Confection textile	Espagne				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
MOSAIC DECOR	Chimie et parachimie	Fabrication de revêtement de sols et murs, carreaux mosaïques+C151	France	Îlot 3, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 33 50	212 39 39 33 51	
MOURIMBOUT EX		Confection textile	USA				
MOUSSAF S.A	Services	Hôtel	Maroc	Îlot 35A Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 30	212 39 39 39 31	h3363-gm@acor.com
MS COMPOSITES MAROC SA	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication de pièces en matériaux composites pour l'industrie automobile	Autres	Îlot 1 lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 19	212 39 39 40 40	mscomposites@menara.ma
MULTIDESIGN	Textile et cuir	Confection textile	Maroc	Ilot 13, lot 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat 90000 Tanger	212 39 39 37 38	212 39 39 37 41	
NALOTEX	Textile et cuir	Confection textile	Espagne	Lot al Majd N° 749, Z.I. Aouama B.P. 7312 Tanger	212 39 39 44 22	212 39 35 19 92	tarextiti@menara.ma
NETWORK REPORT	Services	Ingénierie et contrôles techniques	France	Ilot 26B Bloc D1 1er étage, Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 39 40 03	212 39 39 40 07	networksar@menara.ma
NORESEC MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Installation électrique et maintenance industrielle	Portugal	Ilot 15, lot 5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 40	212 39 39 34 68	noresec@esec.l da.pt

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
NORTH ENGINEERING HOLDING		Gestion de portefeuille et prise de participation dans les entreprises	Royaume-Uni				
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE PANIFICATION "NTP"	Agroindustrie	Production d'améliorants pour panification et correcteurs de farine	France	Ilot 20, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 56	212 39 39 34 55	
NOTECO		Confection textile	Syrie		212 39 39 34 51	212 39 39 34 52	drh.mcco@me nara.ma
NPM		Aéronautique, automobile, télécom	France				
NUEVO CALZADO INTERNACIONAL	Textile et cuir	Fabrication de chaussures	Espagne	Îlot 27 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 30	212 39 39 40 31	art@the-art-company.com
OCRE INTERNATIONAL	Services	L'implantation, l'exportation, la distribution, la commercialisation en gros et en détail de toutes matières, produits et articles, notamment textiles, bijoux de fantaisie	France	En location chez ZF BC			graindorge5@wanadoo.fr
OFFPT	Services	Établissement pour formation professionnelle	Maroc	Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 39 44 58		
OUAKHA SERVICES	Services	Centre de saisie et de traitement d'information pour les institutions bancaires	Espagne	En location chez ZF BC	039 39 47 22		yfismae@bmb.es

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
OUTCENTER	Services	Centre d'appels	Maroc	Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 44 17	212 39 39 44 16	
OVER.PROD	Services	Régie publicitaire pour magazine international	France	Îlot 20 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 55 212 39 39 34 76	212 39 39 34 56	<a href="mailto:jl@adrenalinegames.com">jl@adrenalinegames.com</a>
P.W.L MOROCCO LTD	Textile et cuir	Production d'étiquettes pour la confection	Irlande	Îlot 26B bâtiment D2, 1er étage Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 44 61	2124 39 39 44 62	
PC DESIGN CONCEPT	Chimie et parachimie	Production et commercialisation de parfums	Autres	Îlot 1, lot 15 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 51	212 39 39 37 52	<a href="mailto:mariam@pcdes igh-perfumes.com">mariam@pcdes igh-perfumes.com</a>
POLYDESIGN SYSTEMS	Textile et cuir	Produits textiles pour le secteur automobile	USA	Îlot 18B Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 94 00	212 39 39 35 24	<a href="mailto:ntijani@polytechnet.com">ntijani@polytechnet.com</a>
POLYONES MÉDITERRANÉENS	Services	Promotion immobilière	Maroc	Îlot 29 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 34 34 06	212 39 34 34 07	
PORTLAND SERVICES HOLDING OFFSHORE		Accompagnement d'investisseurs étrangers, gestion financière, travaux de comptabilité et fiduciaire, gestion d'entreprise	Royaume-Uni		212 39 39 49 38	212 39 39 49 41	<a href="mailto:portland_services@menara.ma">portland_services@menara.ma</a>
PRECIFAR		Cabinet de recrutement et de conseil aux entreprises	France		039 39 96 56	039 39 46 17	<a href="mailto:ogattel@gmail.com">ogattel@gmail.com</a>

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
PRECISION TOOL COMPANY MIDDLE EAST	Services	Négoce international de machines de contrôle numérique par ordinateur et services techniques	Autres	Bâtiment POLYMED, module n°6 Zone franche d'exportation de Tanger, Route de Rabat Tanger	212 39 39 43 50 212 39 39 43 51	212 39 39 43 49	
PREMO MEDITERRANN EE	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication de composants électroniques	Espagne	Ilot 11 lot 5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 45 41		juan.fernandez@grupopremo.com
PROCESS ASSEMBLY	Textile et cuir	Confection de housses de sièges automobiles	Espagne	Ilot 3, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 53	212 39 39 40 54	logistic.tanger@process-assembly.com
PROGIGEST		Développement de progiciels informatiques	France				progigest@live.fr
PUBLICITEL	Services	Société de services informatiques et télécoms, outsourcing, support et développement	Belgique	En location chez ZF BC			ejouf@yahoo.fr
RAYMONS GARMENTS		Confection textile	Espagne				
RCE INTERNATIONAL AL	Services	Consulting et négoce international	France	Ilot 26B- Bloc C1 Bureau N°3 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	
RECICLA	Services	Tri de déchets du câblage et de la confection	Portugal	Ilot 81B1, lot 81B-7 zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat - Boukhalef 90000 Tanger	212 39 39 35 82	212 39 39 35 82	recicla@menara.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
RECUPERACION METALES DIVERSOS MARRUECOS "RMDM"		Récupération et recyclage des déchets	Espagne		212 39 39 31 00	212 39 39 31 10	zouazzani@yahoo.com
RED TEXTILE	Textile et cuir	Confection textile			212 39 39 49 07	212 39 39 49 10	red.tex@menara.ma
ROKSCONFECTIE	Textile et cuir	Confection textile	Pays-Bas	Ilot 19 lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhalef Tanger	212 39 39 40 14	212 39 39 40 55	
ROSY N&C		Confection textile	Espagne				
RUDOBA MAROC		Confection textile	Espagne				
SAVOYMOULAGE MAROC ZFT	Chimie et parachimie	Injection plastique, moulage et assemblage des connecteurs pour l'industrie automobile	France	Ilot 29, module 9 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 36 12	212 39 39 36 13 212 39 39 36 14	mtaiqui@savoy-mouflage.com
SCAL AVIS	Services	Location de voitures avec une plate-forme de maintenance	Maroc	Lot 84A-2 et A-3 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 22 97 40 00	212 22 34 21 34 212 22 54 34 14	
SCHLEMMER MARCC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication de gaines annelées et d'accessoires en plastique pour l'industrie automobile	Italie	Ilot 27, lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 43 00	212 39 39 43 01	schlemmer.maroc@iam.net.ma
SDA Consulting	Services	Le consulting en conseil juridique	France	En location chez ZF BC			
SERVICES		Informatique, bureautique, réseau, télécommunication et vidéosurveillance	France		212 39 39 48 61	212 39 39 48 61	services@menara.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
SGMB	Services	Banque offshore	Maroc	Lot 46-c la voie A zone franche d'exportation de Tanger, Route de Rabat Tanger	212 39 39 95 50	212 39 39 38 02	mehdi.ziad@cgen.com
SHIRAM CLOTHIERS		Confection textile	Inde				
SIX MODE		Confection textile	Espagne		212 39 39 31 06	212 39 39 31 14	
SO FRENCH	Chimie et parachimie	Production et commercialisation de parfums et de cosmétiques	Maroc	Îlot 1 lot 6 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 87	212 39 39 41 95	sofrench2005@yahoo.fr
SOCBEN ZONE FRANCHE	Chimie et parachimie	Fabrication de mobilier de bureau	Maroc	Îlot 13 lot 12 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 94	212 39 39 34 95 99	
SODOBEN	Textile et cuir	Triage, sélection, emballage et réexportation de vêtements usagers	Allemagne	Îlot 13, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger			
SOFACEB	Textile et cuir	Accessoires de mode de luxe	France	Îlot 3, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 33 50	212 39 39 33 51	francc@mosaicdelsur.com
SOFANO LOGISTIQUE TANGER	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de systèmes de protection et de fixation des câblages automobiles	France	Îlot 29, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 06	212 39 39 38 99	rmonnier@sofano-ma.com
SOFTWARE WIZ		Conception, développement et maintenance de logiciels informatiques	Canada				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
SOLANO ATLANTICSARL	Textile et cuir	Fabrication de semelles en caoutchouc	Espagne	Îlot 103 lot 1 zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat 90000 Tanger	212 39 39 36 94	212 39 39 36 96	mounir.lymouri@solanoatlanti.c.co m
SORETERIN	Services	Recyclage	Portugal	Îlot 20 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	0 39 39 37 49	0 39 39 37 49	recursos.maroc@menara.ma
SOTRAVO INTERNATIONAL E	Services	Travaux de construction, promotion immobilière et services aux entreprises	Maroc	Îlot 102B Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 35 76	212 39 39 35 77	sotravo.i@menara.ma
SOURIAU MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Assemblage et/ou fabrication d'ensembles et sousensembles d'éléments d'interconnexion	France	Îlot 13 lot 12 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 97 30	212 39 39 34 98	kelfatimi@sauriau.com
SPARTEL ENGINEERING	Services	Engineering, expertise, bureau d'études et négoce international dans le domaine de la construction et la réparation navales	Gibraltar	Îlot 26B immo Finance, D1-B5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	NC	NC	NC
STERIMAX	Chimie et parachimie	Fabrication de sachets et rouleaux de stérilisation à vapeur et à gaz pour le secteur médical	Italie	Îlot 20, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 59	212 39 39 35 81 57	sterimax@iam.net.ma
STMOFFSHORE	Services	Services informatiques	Espagne	Îlot 19, lot 19-2Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat -boukhalef Tanger	212 39 32 41 71	212 39 32 44 61	
SUD SUD INTERCONTINENT AL		Import-export, négoce international	Sénégal				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
SULEVE/MAROC	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Montage de moteurs électriques pour l'industrie automobile	Portugal	Ilot 9 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 14	NC	
SUNVIAUTO	Textile et cuir	Fabrication de coiffes pour sièges d'automobile	Portugal	Ilot 16 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 68	212 39 39 37 69	rtelinhos@sunv iauto.ma
T.V.D.B SARL	Chimie et parachimie	Industrie du bois	Royaume -Uni	Ilot 81B lot 81B-4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 38 98	212 39 39 40 36	tvdb@menara. ma
<b>TANGER SOFRICOTEX</b>		Triage, transformation, recyclage et commerce de vêtements et chaussures usagés (Friperie)	Tunisie				
TANGER USINAGE ET MONTAGE INDUSTRIEL	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Fabrication d'ensembles câblés pour l'aéronautique, le ferroviaire et la téléphonie	France	Ilot 26B Bloc D2 - RDC, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 41 86	212 39 39 41 86	
TANIMPED ZONE FRANCHE	Textile et cuir	Confection générale, import-export	Maroc	Ilot 4, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 94 86 59	212 39 94 69 19	
TDM CONSULTING	Services	Services informatiques & Internet	France	Ilot 26B -Bloc C1 Bureau N° 5 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	332 97 84 02 68	332 97 84 02 54	
TEAM JA SERVICES		Etudes et réalisations de tous travaux industriels	France				

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
TECAL TANGER	Textile et cuir	Confection de tiges de chaussures	Espagne	Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Boukhalef Tanger			
TECNOPANEL SYSTEM MAROC		Production d'éléments de construction	Espagne				
TEOS	Services	Société d'ingénierie, études techniques et commerce électronique	France	En location chez ZF BC			amaury.callens@t2o.fr
TESAL VILLAGE DE CABLAGE INTERNATIONAL	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Faisceaux de câbles pour l'industrie automobile	Maroc	Ilot 9 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger "Chez POLYMED"	212 39 39 37 02	212 39 39 37 03	212 39 39 37 01
THE MUSIC SOCIETY	Services	Société en marketing et export	Autres	En location chez ZF BC			eric@alia-vox.com
TRADISMA	Services	Négoce international des gâteaux marocains	France	Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 39 41 39	212 39 39 41 36	tradisma@menara.ma
TREROC	Textile et cuir	Fabrication de produits textiles pour l'automobile	Portugal	Ilot 30 lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 90	212 39 39 40 92	jean-claude.ba ratte@treves.fr
TRONICOATLAS	Industries métallurgiques, électriques, électroniques et mécaniques	Industrie électronique	France		212 39 39 38 10	212 39 39 30 59	mbeghriel@tronico.fr
TSC INDUSTRIE	Industries métallurgiques, électriques et mécaniques	Fabrication et montage de climatiseurs	France	Ilot 4, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 39 35	212 39 39 39 35	tscindustrie@ahoo.fr

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel ST	Fax	E-mail
TWINPICKS	Chimie et parachimie	Fabrication de cure-dents	Pays-Bas	Îlot 13 lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 32 41 21	212 39 32 41 21	
UNIFASHION	Textile et cuir	Confection de blouses médicales	Italie	Îlot 20, lot 4 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 34 59	212 39 39 34 57	
VAFAMEG	Chimie et parachimie	Fabrication de médicaments génériques	Autres	Ilot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 37 06	212 39 39 37 06	
VIRMOUSIL MAROC	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Fabrication de panneaux de montage, ferronnerie des sous-ensembles pour l'automobile	Portugal	Ilot 9 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 44 34	212 39 39 43 81	f.tavaresdepina@menara.ma
VIVIONI 2		Confection textile	Bosnie				
WEAM CHOUAIBI	Textile et cuir	Confection textile	Maroc	Îlot 3, lot 2 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 40 58	212 39 39 40 57	wearmchouaibi@menara.ma
WEST LINE		Mise en bouteille de vins et spiritueux	France				
WIDEM LOGISTIQUE		Logistique, cross dock et magasinage	Belgique				
WIDEMAR HOLDING	Services	Gestion du parc logistique, transport international, groupage et dispatching	Belgique	Ilot 102B, Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 60	212 39 39 42 59	widemar@wide m.be
WORLD CONSULTING SERVICES	Services	Conseils juridiques et fiscaux	Maroc	Ilot 26B - Bloc D1Bureau N° 2, Zone franche d'exportation de Tanger	212 39 94 45 93	212 39 94 05 49	world.c.s@menara.ma

Raison sociale	Secteur d'activité	Activité	Origine	Adresse	Tél. professionnel	Fax	E-mail
WORLD PRESSE ASSISTANCE	Services	Conseil aux entreprises et centre de traitement de saisie d'annonces légales pour la presse française	France	En location chez ZF BC	0033 67 60 10 796		christian.carbone@orange.fr
WOT SA	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Assemblage et négoce international de produits électroniques	Italie	lot 26B Bloc CI RDC Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 42 18	212 39 39 42 19	wot@wanadoo.fr
YAZAKI MAROC	Industries métallurgiques, électroniques et mécaniques	Faisceaux de câbles automobiles	Japon	lot 101 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger	212 39 39 90 00	212 39 39 34 51 212 39 39 35 03	najelae.mamroni@yazaki-europe.com
YEARLING MANAGEMENT & CONSULTING MAROC		Fiduciaire offshore, conseil aux entreprises européennes	Suisse				
Z.Y.S LINGERIE	Textile et cuir	Confection de lingerie	Belgique	lot 14, lot 1 Zone franche d'exportation de Tanger, Rte de Rabat Tanger "Chez AMIG"	212 39 39 36 84	212 39 39 36 85	

Études syndicales sur les zones franchises: zone franche d'exportation de Tanger



